

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP19/FICS

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS DE NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

42^e Session

CICG, Genève (Suisse)

7 – 12 juillet 2019

RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Brisbane (Australie)

22 – 26 octobre 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.....	i
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	iii
RAPPORT DE LA 24E SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES.....	1
	Paragraphe
Introduction	1
Ouverture de la session.....	2 - 5
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	6
Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (Point 2 de l'ordre du jour).....	7-8
Rapport sur les activités de la FAO, de l'OMS et d'autres organismes internationaux intéressant le CCFICS (Point 3 de l'ordre du jour).....	9-12
Avant-projet d'orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes (Point 4 de l'ordre du jour)	13-32
Avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (révision des directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques (CXG 38-2001) (Point 5 de l'ordre du jour)	33-40
Avant-projet d'orientations sur les approches réglementaires relatives aux dispositifs d'assurance par des tiers en matière de sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce alimentaire (Point 6 de l'ordre du jour)	41-53
Document de réflexion sur l'intégrité et l'authenticité des aliments (Point 7 de l'ordre du jour).....	54 - 60
Document de réflexion sur l'examen de questions émergentes et les orientations futures pour les travaux du comité du CCFICS (Point 8 de l'ordre du jour)	61-68
Évaluation de la démarche expérimentale pour l'organisation de GTPs intersession (Point 9 de l'ordre du jour)	69-78
Autres questions et travaux futurs (Point 10 de l'ordre du jour)	
- Document de réflexion proposant la consolidation et la modernisation des orientations sur l'utilisation de l'équivalence.....	79
Date et lieu de la prochaine session (Point 11 de l'ordre du jour).....	80

LISTE DES ANNEXES

	Page
Annexe I: Liste des participants.....	11
Annexe II: Document de projet pour des nouveaux travaux sur la consolidation des directives du Codex relatives à l'équivalence (pour approbation).....	25
Annexe III: Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers (pour adoption à l'étape 5)	28

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Code	Étape	Para(s)
Membres CCEXEC77 CAC42	Adoption	Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers (APTv)	N27-2017	5	53 et Annexe III
CCEXEC77 CAC42 GTe Membres CCFICS25	Approbation/ Rédaction/ Observations	Document de projet pour des nouveaux travaux sur la consolidation des directives du codex relatives à l'équivalence		1, 2, 3	32 (ii) et (iii) (b)
CCEXEC77	Informations	Conclusions de l'évaluation de la démarche expérimentale (d'essai) combinant des GTPs intersession à la technologie de webinaire.			77 - 78
CAC42, CCGP et autres comités		Noter la poursuite des discussions relatives à l'intégrité des aliments, l'authenticité des aliments et la fraude alimentaire au sein du CCFICS			60
GTe/GTp CCFICS25	Rédaction Débat	Avant-projet de directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA)		2/3	32 (i) et (iii) (a)
		Avant-projet de consolidation des directives du Codex relatives à l'équivalence		1, 2, 3	32 (ii) et (iii) (b)
		Avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (Révision des <i>Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques</i>)		2/3	39
		Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers (APTv)		6/7	53 (ii) et Annexe III
USA, UE, Iran, GTe CCFICS25	Rédaction Débat	Document de réflexion sur le rôle que peut jouer le CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce			57 - 58
Australie/Canada CCFICS25	Rédaction Débat	Révision et mise à jour de l'Annexe A - Liste des enjeux mondiaux émergents			68

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCEXEC	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CL	Lettre circulaire
CRD	Document de séance
GTe	Groupe de travail électronique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CXG	Directives du Codex
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
SNCA	Système national de contrôle des aliments
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
GTp	Groupe de travail physique
APTv	Assurance par des tiers volontaire
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMC	Organisation mondiale du commerce
GT	Groupe de travail

INTRODUCTION

1. La vingt-quatrième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) s'est tenue à Brisbane (Australie), du 22 au 26 octobre 2018, à l'aimable invitation du gouvernement australien. Elle a été présidée par Mme Fran Freeman, première secrétaire assistante de la division des exportations du ministère australien de l'Agriculture et de l'Eau, assistée de M. Tom Black, Directeur de la division des exportations du même ministère. Y ont participé quarante et un pays et une organisation membre, ainsi que quatre organisations ayant le statut d'observateur. La liste des participants est reproduite à l'Annexe I du présent rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION¹

2. Un autochtone local, M. Douglas James, a exécuté une cérémonie traditionnelle de signaux de fumée pour souhaiter la bienvenue aux participants.
3. La présidente a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle s'est félicitée de la présence de trois vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius, qui traduisait l'engagement de l'Australie envers la Commission, une organisation inclusive, transparente et axée sur le consensus. Louant les contributions précieuses apportées par son prédécesseur, M. Greg Read, au fil de nombreuses années, elle s'est dite honorée de lui succéder à titre de présidente du CCFICS et a insisté sur l'importance stratégique du travail du Comité pour les consommateurs, les négociants de denrées alimentaires et les pouvoirs publics.
4. S'adressant à son tour aux participants, le vice-président de la Commission du Codex Alimentarius, M. Steve Wearne (Royaume-Uni), a loué l'usage fait par le Comité des technologies novatrices pour accélérer son travail, et insisté sur l'importance stratégique d'une large participation internationale et de la formulation d'orientations généralement applicables pour veiller à maintenir la portée mondiale du travail du Codex.

Répartition des compétences²

5. Le Comité a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres, aux termes du paragraphe 5 de l'Article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)³

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la session.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES (Point 2 de l'ordre du jour)⁴

7. Le Comité a pris bonne note des questions soumises pour information, et est convenu de se pencher sur celles auxquelles il convenait de donner suite aux points pertinents de l'ordre du jour.
8. Les représentants du Brésil et du Chili se sont félicités de la décision de la Commission de soumettre au Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) la question de l'inclusion d'exemples dans les textes du Codex. Ils ont dit attendre avec intérêt les conclusions de cet examen.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO, DE L'OMS ET D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX INTÉRESSANT LE CCFICS (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)⁵

9. La présidente a attiré l'attention du Comité sur les rapports portant sur les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) intéressant le CCFICS.

Rapport de l'Organisation mondiale des douanes

10. L'observatrice de l'OMD a mis en lumière les initiatives de son organisation concernant la certification dématérialisée et le traitement numérique, l'interopérabilité et la promotion d'échanges commerciaux sûrs et légitimes, attirant en particulier l'attention des participants sur le modèle de données de l'OMD et sur le Recueil de l'OMD sur le guichet unique.

¹ Allocution d'ouverture (CRD17).

²Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres (CRD1).

³ CX/FICS 18/24/1 Rev.1

⁴ CX/FICS 18/24/2; CX/FICS 18/24/2 Add.1; Observations de l'Inde (CRD9).

⁵ CX/FICS 18/24/3; CX/FICS 18/24/3 Add.1; CX/FICS 18/24/3 Add.2.

Rapport sur les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

11. La délégation du Japon s'est dite préoccupée du fait que la formulation du paragraphe 20 du document CX/FICS 18/24/3 pourrait être inappropriée et trompeuse, et qu'elle ne précise ni les motifs ni le contexte requis. Elle a demandé des éclaircissements sur cette question.

Conclusion

12. Le Comité a remercié la FAO, la CIPV, l'OIE, l'OMD et l'OMS pour les informations fournies.

AVANT-PROJET D'ORIENTATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE L'ÉQUIVALENCE DE SYSTÈMES (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

13. La Nouvelle-Zélande, en sa qualité de président du groupe de travail électronique (GTe), a présenté le point de l'ordre du jour et exposé en détail le processus suivi par le GTe, qui, en sus de ses discussions par courrier électronique, a tenu deux réunions physiques intersessions faisant appel à la technologie du webinaire en complément des discussions habituelles par courriel. Le représentant a attiré l'attention du Comité sur les recommandations du GTe et proposé que le Comité examine d'abord l'avant-projet d'orientations avant de débattre des recommandations concernant la poursuite des travaux sur l'équivalence.
14. La présidente a informé le Comité que le point 4 de l'ordre du jour présentait un lien étroit avec le point 10.1 intitulé « Document de réflexion proposant la consolidation et la modernisation des orientations sur l'utilisation de l'équivalence », et que les trois co-présidents du GTe, à savoir le Chili, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique, avaient soumis le CRD12, contenant une proposition visant à modifier le document de projet approuvé concernant les travaux en cours sur les orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes. Le CRD12 visait à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du GTe sur la réalisation de travaux supplémentaires. La présidente a appuyé la proposition du président du GTe tendant à examiner dans un premier temps l'avant-projet d'orientations puis le CRD12.
15. Les co-présidents ont félicité la Nouvelle-Zélande pour son leadership, ont reconnu la nécessité de poursuivre les travaux et ont souscrit à la méthode proposée par la présidente pour examiner le rapport du GTe.

Débat

Avant-projet de directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA)

16. À la lumière des observations reçues, le Comité a procédé à un examen paragraphe par paragraphe de l'actuel projet de directives, y a apporté des modifications rédactionnelles et est convenu de formuler des observations générales visant à éclairer la poursuite de l'élaboration des directives :

Section 1 — Préambule/Introduction

17. Il a été précisé que l'expression « niveau de protection » s'appliquait à l'accord SPS et non à l'accord OTC ; la référence à l'accord OTC devait donc être supprimée de la troisième note de bas de page.

Section 3 — Définitions

18. Le Comité est convenu que les définitions existantes du CCFICS seraient utilisées et que toute nouvelle définition devrait être concise et exclure l'énoncé de principes. La nécessité de passer en revue la terminologie employée afin d'en assurer la cohérence a été évoquée. Le Comité a recommandé de poursuivre la réflexion sur la nécessité d'inclure les termes [Équivalence] et [Équivalence de systèmes], et les a donc placés entre crochets. D'autres termes, tels que « évaluation de l'équivalence de systèmes » devraient être utilisés de manière cohérente dans tout le texte pour désigner « l'évaluation d'équivalence de systèmes ».

⁶ CX/FICS 18/24/4; Observations de la Colombie, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Japon, du Kenya, du Nicaragua, de la Norvège, du Paraguay, des Philippines, du Sri Lanka, de la Zambie et de la FAO (CX/FICS 18/24/4 Add.1); Observations de l'Union européenne (UE), de la Malaisie et de l'Union africaine (UA) (CX/FICS 18/24/4 Add.2) Observations de El Salvador (CRD6) ; Observations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CRD7) ; Observations du Nigéria (CRD8) ; et observations de l'Inde (CRD9); Modification du document de projet sur de nouveaux travaux concernant les directives relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes (CRD12); Observations de la Thaïlande (CRD 13); Observations du Ghana (CRD16).

Section 4 — Principes

19. Il a été précisé que, d'une manière générale, les principes énoncés à la section 4 fournissent une bonne feuille de route pour la mise en œuvre de la reconnaissance et du maintien de l'équivalence des systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA), et qu'ils ne devraient pas contredire les *Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments* (CXG 82-2013) et les *Principes et directives sur l'échange d'informations entre des pays importateurs et exportateurs pour soutenir le commerce alimentaire* (CXG 89-2016).

Section 5 — Étapes du processus

20. Un coprésident du GTe a signalé l'important recoupement qui existe entre la section 5 et les textes existants du Codex sur l'équivalence (par exemple les *Directives sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CXG 34-1999) et les *Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CXG 53-2003).
21. Les termes employés dans le texte devraient être clairs et cohérents et peuvent requérir une explication complémentaire (p.ex. la "reconnaissance" de l'Accord SPS et la "détermination" des *Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CXG 53-2003) ; la "discussion initiale" et les "considérations préliminaires").
22. Il devrait être précisé quel pays devrait diriger toutes les étapes pertinentes, y compris les considérations préliminaires. Les critères décisionnels devraient être définis de manière concertée entre les pays importateurs et exportateurs. Les critères décisionnels (voir Étape 2) pourraient être établis à l'aide de l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments et pourraient être ajoutés dans un questionnaire supplémentaire distinct.
23. La question de savoir s'il était nécessaire d'inclure des exemples (par ex. d'éventuels indicateurs) dans l'actuel projet de directives a été soulevée, de même que certaines préoccupations liées aux modalités d'utilisation des exemples dans les textes du CCFICS. Il a été indiqué que le Comité du Codex sur les principes généraux était appelé à se pencher sur la question de l'emploi des exemples dans les textes du Codex et qu'il conviendra de suivre toute orientation que celui-ci serait susceptible de fournir à ce sujet.
24. Une délégation a signalé que le processus décisionnel devrait être transparent et prendre en compte les différents niveaux de développement des pays.
25. Les directives ne devraient pas faire peser un fardeau indu sur le pays importateur, en particulier pour apporter la preuve que son SNCA remplit les objectifs fixés. La figure 1 devrait être révisée une fois que le texte aura été reformulé afin d'examiner la nécessité d'informations supplémentaires sur les étapes (par ex., les raisons à l'origine du défaut d'équivalence et les moyens d'y remédier), son éventuelle simplification, et pour veiller à ce qu'elle corresponde aux étapes du texte.

Nouveau document de projet

26. La Nouvelle-Zélande, en sa qualité de président du GTe, a expliqué que les trois co-présidents étaient disposés à fusionner l'actuel projet de normes, une fois finalisé, avec les deux autres directives existantes du Codex relatives à l'équivalence (à savoir les *Directives sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CXG 34-1999) et les *Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à l'inspection et la certification des denrées alimentaires* (CXG 53-2003)), et à apporter toutes les modifications corrélatives pertinentes.
27. Un échange de vues a eu lieu entre les délégués sur le processus et les prochaines étapes de l'activité complexe consistant à consolider les directives du Codex sur l'équivalence. L'importance que le futur document fusionné sur l'équivalence soit pratique et qu'il évite les chevauchements et les redondances a été soulignée. De nouvelles précisions sont nécessaires sur la question de savoir si le nouveau document de projet devrait couvrir les travaux en cours sur l'équivalence des systèmes ou se limiter à la consolidation des nouvelles orientations et des directives existantes du Codex sur l'équivalence.
28. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité que le document de projet relatif aux travaux en cours prévoyait en substance que cette nouvelle activité pourrait rendre nécessaire la modification de textes existants. La consolidation pourrait donc être considérée comme étant couverte par l'actuel document de projet. Cependant, si le Comité souhaitait procéder à la révision du document de projet ou à en élaborer un nouveau pour étendre la portée des activités ou clarifier le processus, la proposition de nouveaux travaux devrait être soumise à la Commission du Codex Alimentarius pour approbation.

29. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité que le processus de fusion soit clair et transparent, y compris pour les pays qui n'étaient pas présents à la 24^e session du CCFICS, et ont demandé qu'un nouveau document de projet soit établi sur le volet relatif à la consolidation qui fera suite à l'adoption de l'actuel projet de directives sur l'équivalence des systèmes.
30. La présidente a fait observer que la nécessité de faire preuve de transparence et de prudence exigerait de demander à la Commission du Codex Alimentarius d'approuver un nouveau document de projet.
31. Le Comité est convenu d'établir un groupe de travail en cours de session chargé de préparer un projet de document de projet sur des nouveaux travaux visant à consolider les directives du Codex sur l'équivalence. Il a été proposé qu'un GTe s'emploie à achever les orientations sur l'équivalence de systèmes en parallèle des nouveaux travaux de consolidation de l'ensemble des directives sur l'équivalence, compte tenu de la forte corrélation entre les deux activités. La nécessité de tenir une réunion de groupe de travail physique juste avant la 25^e session du CCFICS afin de faire progresser les travaux en cours conformément à l'échéancier arrêté a été notée.

Conclusion

32. Le Comité est convenu :
- (i) de renvoyer l'avant-projet de directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments à l'étape 2 pour refonte à la lumière des observations formulées et/ou présentées à la 24^e session du CCFICS, avant de le diffuser pour observations à l'étape 3 et de le faire progresser pour adoption, conformément à l'échéancier arrêté dans le document de projet initial ;(REP17/FICS, Annexe III) ;
 - (ii) d'entamer de nouveaux travaux de mise à jour et de consolidation des directives du Codex traitant de l'équivalence (Annexe II) et de soumettre le document de projet pour approbation à la 42^e session de la Commission du Codex Alimentarius ; et
 - (iii) de rétablir le GTe, présidé par la Nouvelle-Zélande et co-présidé par le Chili et les États-Unis d'Amérique, travaillant en anglais seulement, avec la possibilité d'organiser des réunions physiques, y compris immédiatement avant la 25^e session du CCFICS, afin :
 - a. de poursuivre l'élaboration du projet de directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de SNCA pour diffusion à l'étape 3 et pour examen à la 25^e session du CCFICS ; et
 - b. d'entamer la consolidation de toutes les directives du CODEX relatives à l'équivalence (Annexe II) et, sous réserve de l'approbation de la 42^e session de la Commission du Codex Alimentarius, d'élaborer une proposition à diffuser pour observations à l'étape 3 et pour examen à la 25^e session du CCFICS.

AVANT-PROJET D'ORIENTATIONS SUR L'UTILISATION DÉMATÉRIALISÉE DE CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES (RÉVISION DES DIRECTIVES POUR LA CONCEPTION, L'ÉTABLISSEMENT, LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION DES CERTIFICATS OFFICIELS GÉNÉRIQUES – CXG 38-2001) (Point 5 de l'ordre du jour)⁷

33. Le représentant des Pays-Bas, en sa qualité de président du groupe de travail électronique (GTe), a présenté son rapport. Il a rappelé que la certification par voie électronique fait l'objet de débats depuis la 21^e session du CCFICS, en 2014, et attiré l'attention sur le fait que l'avant-projet d'orientations présenté au Comité, et basé sur les *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques – (CXG 38-2001)*, n'était pas destiné à faire office de manuel de mise en œuvre des certificats dématérialisés, mais plutôt à servir d'outil d'aide aux pays pour passer à la certification dématérialisée en toute confiance. Ainsi, le document porteur et l'annexe II constituaient un projet de directives de base, s'inspiraient des modèles de certificats papier actuels ainsi que l'expérience existante de la dématérialisation, et représentaient les diverses situations nationales des pays membres du Codex. Le représentant a proposé que le Comité se penche d'abord sur l'annexe II de l'avant-projet pour ensuite examiner la proposition de révision du document principal CXG 38-2001.

⁷ CX/FICS 18/24/5 Rev.1; Observations de la Colombie, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, de la Guyane, du Honduras, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Kenya, du Nicaragua, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay, des Philippines, et de l'OMD(CX/FICS 18/24/5 Add.1); Observations de l'UE et observations de l'UA (CX/FICS 18/24/5 Add.2); Observations de El Salvador (CRD6) ; Observations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CRD7) ; Observations du Nigéria (CRD8) ; Observations de l'Inde (CRD9); Observations de l'Australie (CRD11); Observations du Canada (CRD15); et Observations du Ghana (CRD16).

34. Le représentant de l'Australie, en sa qualité de co-président du GTe, s'est félicité des progrès considérables réalisés par le groupe de travail. Il a appuyé la proposition voulant que le Comité se penche d'abord sur l'annexe II, afin de clarifier certaines questions qui permettraient d'éclairer le passage en revue des *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* - (CXG 38-2001).

Débat

35. Le Comité a formulé de nombreuses observations concernant la forme et le contenu technique de l'annexe II de l'avant-projet (Description des responsabilités et des exigences, et modèle de données afférant à l'échange dématérialisé de certificats électroniques). Il est ensuite convenu de recentrer le débat sur les aspects généraux de la question afin d'orienter le travail du GTe quant à la marche à suivre pour progresser efficacement et de renforcer la confiance des pays en développement et des pays développés. Il a pris acte des aspects qui devraient retenir l'attention pour la suite des choses.
- a. Bien que le texte ait été jugé acceptable d'une manière générale, il conviendrait de le réviser pour le rendre conforme au style du Codex, en assurer la cohérence et la clarté, et supprimer les répétitions. Les orientations générales devraient mettre l'accent sur les principes généraux, et être exposées dans un langage simple et facile à comprendre pour les utilisateurs, en évitant les détails techniques inutiles.
 - b. Dispositions visant à clarifier les aspects suivants : la transition du support papier au support dématérialisé ; la validation de l'authenticité des certificats ; la protection, le stockage et la confidentialité des données ; la manipulation des certificats électroniques dans des situations telles que le rejet des exportations/importations et/ou le réacheminement ou la réexpédition des biens en transit ; le traitement des certificats non valides ; etc.
 - c. Des références aux travaux et aux outils pertinents de l'OMD devraient être ajoutées à l'annexe II.
 - d. Compte tenu de l'interaction entre les autorités compétentes et le système de guichet unique, la nécessité d'étudier les éléments des divers systèmes utilisés par les pays et intégrer des détails supplémentaires selon le système, pour leur donner une plus grande marge de manœuvre.
 - e. Envisager des définitions concordantes avec les *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CXG 38-2001).
 - f. Il conviendrait de mettre l'accent sur l'élaboration de directives sur les certificats électronique et sur la recherche de solutions propres à en faciliter l'utilisation dématérialisée.
36. En réponse à une question concernant les références des sources des définitions utilisées, le Secrétariat du Codex a précisé que les références sont souvent indiquées dans les textes à l'étape de la rédaction pour préciser les sources des définitions, mais qu'elles sont supprimées dans la version finale. Cependant, ces informations pourraient être conservées, le cas échéant, sous forme de notes en bas de page, en précisant en quoi elles se rapportent au document. Il a été noté que le Secrétariat s'emploie actuellement à harmoniser l'usage des références par l'ensemble des comités du Codex.
37. Le président et le co-président du GTe ont souligné le haut degré de participation qui a caractérisé le processus de rédaction, et précisé que les apports pertinents de la CIPV et de l'OIE avaient été pris en compte. Ils se sont dits ouverts à toute nouvelle collaboration, et ont réitéré leur souhait de produire, à terme, des orientations utiles à l'ensemble de la communauté du Codex.
38. Le Comité a loué le travail accompli par les co-présidents du GTe et, rappelant les difficultés liées au travail de rédaction, a proposé qu'un groupe de travail physique (GTp) se réunisse immédiatement avant la vingt-cinquième session du CCFICS pour veiller à ce que cette session arrive aux étapes 5/8. Plusieurs délégations de pays en développement se sont montrées favorables à cette proposition.

Conclusion

39. Le Comité est convenu :
- (i) de renvoyer le Projet d'orientations relatives à l'utilisation de certificats électroniques (révision des directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques (CXG 38-2001)) à l'étape 2 aux fins de refonte, en tenant compte des observations formulées par écrit et des conclusions du débat tenu lors de la 24e session du CCFICS ;
 - (ii) de rétablir le GTe, présidé par les Pays-Bas et co-présidé par l'Australie et travaillant uniquement en anglais, à poursuivre le travail d'élaboration de l'avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (révision des *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* – CXG 38-2001) pour diffusion et observations à l'étape 3 et examen à la 25e session du CCFICS ; et

- (iii) d'organiser un GTp présidé par les Pays-Bas et co-présidé par l'Australie, ouvert à tous les membres et observateurs et travaillant en anglais, en français et en espagnol, invité à se réunir immédiatement avant la 25e session du CCFICS afin de se pencher sur le rapport du GTe et sur toutes les observations formulées à ce stade, et de préparer des recommandations pour la session plénière.

40. Le président a encouragé tous les membres et observateurs à participer au GTp et au GTe afin d'accélérer le travail.

AVANT-PROJET D'ORIENTATIONS SUR LES APPROCHES RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX DISPOSITIFS D'ASSURANCE PAR DES TIERS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET DES PRATIQUES LOYALES DANS LE COMMERCE ALIMENTAIRE (Point 6 de l'ordre du jour)⁸

41. Le Royaume-Uni, en sa qualité de président du groupe de travail électronique (GTe) sur l'avant-projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers (programmes d'APV), a brièvement expliqué le contexte de cet enjeu. Le Royaume-Uni a décrit en détail les travaux réalisés depuis la 23e session du CCFICS, et présenté l'avant-projet aux fins d'examen par le Comité à l'étape 3. Il a précisé que ce document cherchait à prévoir une souplesse suffisante pour refléter les besoins, motivations et capacités diverses des pays membres du Codex concernant l'utilisation des programmes d'APV, pour éclairer et compléter leurs systèmes nationaux de contrôle alimentaire (SNCA), sans toutefois imposer l'adoption de cette approche aux autorités compétentes.
42. Les co-présidents du GTe, le Canada et le Mexique, se sont félicités de la participation large et active de nombreuses parties prenantes tout au long de l'intersession, par le biais de groupes de travail électroniques et physiques. Ils ont indiqué attendre avec impatience la contribution au débat des participants à la plénière.
43. Le Comité a tenu un débat général, suivi d'un débat technique sur l'avant-projet d'orientations, afin de déterminer s'il serait utile de constituer un groupe de travail en session.

Discussion

Considérations générales

44. Le Comité a loué le travail utile du GTe, et en particulier son recours à des approches novatrices, y compris le recours aux téléconférences Web par les groupes de travail physiques (GTp), pour faciliter une participation plus large et expédier d'une manière inclusive le travail de rédaction du projet de document en anglais et en espagnol, conformément aux objectifs du Plan stratégique du Codex.
45. Les délégations ont insisté sur l'importance cruciale des travaux du Codex sur les programmes d'APV qui visent à sensibiliser les pouvoirs publics à la valeur potentielle de l'approche et à assurer l'intégrité et la compétence de tels systèmes, s'ils venaient à être adoptés. Plusieurs délégations, y compris une organisation ayant le statut d'observateur ont fait valoir que les programmes d'APV pourraient aider les pays à mieux concentrer leurs ressources sur les inspections fondées sur le risque, pour protéger adéquatement la santé des consommateurs et combler les lacunes lorsque les capacités des pays importateurs et exportateurs en matière de sécurité sanitaire des aliments ne sont pas concordantes.
46. Plusieurs délégations, bien que reconnaissant que les programmes d'APV pouvaient renforcer la gestion des risques, ont mis en garde contre la tentation de les rendre obligatoires ou de les utiliser en remplacement des inspections gouvernementales officielles. Ils ont fait valoir qu'on pourrait encore améliorer l'avant-projet d'orientations en veillant à mieux articuler certaines méthodes de gestion de l'information pour répondre à des besoins concurrents.
47. En réponse aux observations formulées et aux questions posées concernant la production, la propriété et l'utilisation des données relatives aux exploitants individuels du secteur alimentaire (ESA), le président du GTe a confirmé que bien que les données produites par les programmes d'APV appartiennent effectivement aux ESA, l'expérience donne à conclure que les données agrégées produites ultérieurement par les propriétaires des programmes d'APV peuvent être utiles aux SNCA.
48. Une délégation a demandé que les présentations sur l'utilisation d'APV données pendant les GTps et la manifestation tenue en marge de la vingt-quatrième session du CCFICS soient conservés à titre de documents d'Information du Codex pour pouvoir servir au Comité.

⁸ CX/FICS 18/24/6; Observations de la Colombie, de l'Équateur, de l'Égypte, de la Guyane, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, des Philippines, des États-Unis d'Amérique et de l'Union internationale de science et de technologie alimentaires (CX/FICS 18/24/6 Add.1); Observations de l'UE, observations de la FAO et observations de l'UA (CX/FICS 18/24/6 Add.2); Observations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CRD7) ; Observations du Nigéria (CRD8) ; Observations de l'Inde (CRD9); Observations du Nicaragua (CRD10); Observations de l'Australie (CRD11); Observations de la Thaïlande (CRD13); Observations du Canada (CRD15); et Observations du Ghana (CRD16).

Considérations spécifiques

49. À l'issue d'un débat préliminaire portant sur le préambule, le champ d'application et les principes, le Comité est convenu, pour donner suite aux nombreuses observations formulées concernant la forme et le contenu technique, d'appuyer la proposition de la présidente de mettre sur pied un groupe de travail en session animé par les trois co-présidents du GTe.
50. La plénière s'est penchée sur l'avant-projet d'orientations proposé, révisé par le groupe de travail en session, et y a apporté d'autres changements d'ordre rédactionnel pour en améliorer la clarté et la cohérence ; elle a en outre ajouté une section sur les définitions.
51. Comme la plupart des problèmes avaient été résolus et que seul un petit nombre de questions (entre crochets) devaient encore être débattues plus avant par le Comité, ce dernier est convenu que l'avant-projet d'orientations pouvait progresser dans le processus par étapes du Codex.
52. Le Comité a débattu de la possibilité de réunir un GTp immédiatement avant la 25e session du CCFICS.

Conclusion

53. Le Comité est convenu :
- (i) de soumettre l'avant-projet de Principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers (voir annexe III) à la 42e session de la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à l'étape 5 ; et
 - (ii) de mettre en place un GTe — en retenant la possibilité d'organiser des Groupes de travail physiques, y compris immédiatement avant la 25e session du CCFICS — présidé par le Royaume-Uni et co-présidé par le Canada et le Mexique, travaillant en anglais et en espagnol, qui se penchera sur les observations soumises à l'étape 6, ainsi que sur toutes les questions en suspens, et notamment les observations faites pendant la 24e session du CCFICS.

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRITÉ ET L'AUTHENTICITÉ DES ALIMENTS (Point 7 de l'ordre du jour)⁹

54. Le représentant de l'UE, en sa qualité de co-président du GTe sur l'intégrité et l'authenticité des aliments, a présenté le document de réflexion qui contenait des définitions de l'intégrité des aliments, de l'authenticité des aliments, de la fraude alimentaire et de l'adultération pour des raisons économiques. Il a présenté une analyse de la façon dont différents textes prennent en compte les enjeux de l'intégrité et de l'authenticité des aliments, attiré l'attention sur les aspects qui méritaient d'être examinés plus avant, et présenté, aux fins d'examen par le Comité, des recommandations fondées sur les résultats des travaux du GTe.
55. Le Comité a remercié la République islamique d'Iran d'avoir animé le GTe.

Débat

56. Le Comité a pris acte de la nature transversale importante des enjeux liés à l'intégrité et à l'authenticité des aliments. Un large débat s'est engagé auquel ont participé plusieurs délégations. Il a été reconnu que le CCFICS pourrait avoir à jouer un rôle dans ce domaine. Le Comité a pris note des avis suivants.
- Il convient d'examiner prudemment les besoins en matière d'orientations horizontales puisque plusieurs textes existants du Codex abordent déjà les enjeux pertinents.
 - Les travaux futurs réalisés dans ce domaine devraient être soignés afin d'éviter les chevauchements avec les textes existants, et s'inscrire clairement dans le mandat du CCFICS, en tenant compte du débat tenu en 2008 sur la prévention de la contamination intentionnelle des aliments.
 - Un examen approfondi des définitions concernées peut être nécessaire et le CCFICS pourrait envisager de demander son avis à la commission sur cette question, notamment sur la question de l'organisme ou des organismes du Codex qui ont la compétence. Certaines délégations estimaient que cela pourrait se faire après une consultation initiale du GTe.
 - D'autres comités du Codex attendent de connaître l'issue du débat mené au sein du CCFICS concernant les enjeux de l'intégrité et de l'authenticité des aliments.

⁹ CX/FICS 18/24/7; Observations de Cuba, de l'UE, des Philippines, de la Thaïlande, de l'UA, de l'IFAAO et de l'OMD (CRD2) ; Observations de El Salvador (CRD6) ; Observations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CRD7) ; Observations du Nigéria (CRD8) ; Et observations de l'Inde (CRD9).

- Le CCFICS pourrait élaborer diverses orientations, concernant notamment les types de risques que les autorités compétentes devraient envisager de prendre en compte lors de la conception des programmes de contrôle, l'échange d'informations et la coopération entre les différentes autorités aux niveaux national et international, la communication avec les parties prenantes et le public sur les incidents de fraudes alimentaires, et les mesures ciblant la fraude alimentaire.

Conclusion

57. Le Comité est convenu de constituer un GTe animé par les États-Unis d'Amérique et co-animé par l'Union européenne et la République islamique d'Iran, travaillant en anglais, dont le mandat serait le suivant :
- (i) se pencher plus avant sur le rôle que peut jouer le CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce alimentaire ; et
 - (ii) effectuer une analyse approfondie des textes pertinents du Codex, à l'intérieur et à l'extérieur du CCFICS, afin d'éviter les redondances et l'empiètement sur le mandat d'autres comités généraux ou comités de produits du Codex, en tenant compte de l'existence, à l'intérieur et à l'extérieur du CCFICS, d'un certain nombre de textes du Codex liés à cette question.
58. Si le GTe venait à relever des lacunes dans les textes existants du CCFICS, il pourrait : proposer de nouveaux travaux relevant du cadre d'action et du mandat du CCFICS à l'occasion de la 25e session du CCFICS, se pencher sur les définitions à élaborer, proposer des définitions conformes aux textes existants du Codex, à son champ d'action et à son mandat, qui pourraient servir, le cas échéant, à la préparation de futurs documents de projets.
59. Les résultats du débat ou toute proposition de nouveaux travaux au sein du CCFICS ne sauraient empêcher d'autres comités du Codex d'entamer de nouveaux travaux qui pourraient servir de complément aux travaux du CCFICS tout en restant dans les limites de leur cadre d'action et de leur mandat.
60. Le Comité est aussi convenu d'informer le CCEXEC, la commission et ses organes subsidiaires, y compris le CCGP, des débats qu'il continue de mener sur cette question.

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR L'EXAMEN DE QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES ORIENTATIONS FUTURES POUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DU CCFICS (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁰

61. L'Australie a présenté le document de réflexion préparé en collaboration avec le Canada, en rappelant que ce sujet est à l'examen depuis la CCFICS 20 (2013), et qu'il a vocation à faciliter les débats stratégiques à long terme sur les questions mondiales émergentes, ainsi que de procéder à un tour d'horizon régulier destiné à identifier les difficultés, les enjeux et les progrès envisageables à l'avenir. Il a pour objet de permettre au Comité d'être bien positionné pour l'examen de nouveaux travaux ou la révision de normes du Codex, et aux membres d'être préparés à contribuer à de tels débats. Ce sujet a été imaginé comme un point figurant en permanence à l'ordre du jour du CCFICS et permettant d'identifier et de hiérarchiser la stratégie de travail à long terme du Comité.
62. Le Comité a remercié l'Australie pour avoir animé les travaux et consolidé les différents aspects repris dans le document soumis au Comité.

Débat

63. Le Comité a engagé un échange de vues sur l'approche présentée dans le document de réflexion et a relevé les propositions suivantes.
- a. Le CCFICS devrait envisager l'examen de questions plus générales, par exemple l'utilisation de textes du CCFICS par les pays conformément au Plan stratégique du Codex ; comment le CCFICS pourrait-il contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ; dans quelle mesure le travail du CCFICS est-il lié à d'autres travaux pertinents de la FAO ou de l'OMS.
 - b. Les critères de hiérarchisation requièrent une meilleure clarification. La nécessité de mettre à jour les informations utilisées doit être prise en compte
 - c. L'Annexe A (Enjeux mondiaux émergents) devrait être maintenue à jour et devrait comprendre une mention indiquant quand elle a été préparée. Les Annexes B (Cadre pour l'élaboration et l'identification préliminaires de domaines prioritaires) et C (Ébauche de proposition de nouveaux travaux) requièrent une meilleure clarification et un examen approfondi. Pour l'Annexe B, le système de notation n'est pas clair, surtout pour ce qui est de la distinction à faire entre faible, moyen et élevé dans des situations où plusieurs propositions étaient reçues. Les annexes B et C devraient être mises à l'essai d'abord.

¹⁰ CX/FICS 18/24/8; Observations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CRD7) ; et observations du Nigéria).

64. Il a été précisé que les Annexes B et C étaient uniquement destinées à aider à la hiérarchisation et que leur utilisation n'était pas obligatoire ; et qu'elles pouvaient être utilisées en présence de plusieurs propositions.
65. Une délégation a proposé que le CCFICS envisage d'établir un mécanisme similaire à celui du CCFH pour recevoir et évaluer des propositions. Un tel mécanisme impliquerait que le Secrétariat du Codex diffuse une Lettre circulaire (CL) pour lancer un appel à propositions de nouveaux travaux, et à l'occasion de chaque session, le CCFICS procéderait à l'évaluation et au classement des propositions par ordre de priorité.
66. Il a par ailleurs été précisé que l'Annexe A contenait la liste des questions mondiales émergentes qui pouvaient être analysées pour éclairer les futurs travaux du CCFICS.
67. Au sujet de la requête de la 75e session du CCEXEC relative à des orientations similaires à celles que le CCFH élaborera sur la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire, le Comité a noté que : les *Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CXG 19-1995) et les Principes et directives sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CXG 82) pouvaient être utilisés pour préparer et gérer de telles situations et il est convenu d'informer le CCEXEC que le CCFICS attendra les conclusions de la discussion du CCFH sur cette question avant de poursuivre son débat sur ce sujet.

Conclusion

68. Le Comité est convenu :
- (i) de considérer que l'Annexe A (Enjeux mondiaux émergents) devienne un document permanent de son ordre du jour à examiner au point consacré aux "questions émergentes et orientations futures du CCFICS" en notant la nécessité d'une mise à jour et d'une analyse périodique ;
 - (ii) de maintenir dès la 25e session du CCFICS, la rotation de la garde de l'Annexe A entre les membres d'une réunion à l'autre ;
 - (iii) de passer en revue la liste de l'Annexe A pendant la 25e session du CCFICS (2020) ;
 - (iv) de procéder à un essai pilote de l'outil de hiérarchisation (Annexe B), et de l'outil permettant aux membres de rédiger une proposition de nouveaux travaux pour examen par le CCFICS (Annexe C), et de passer en revue ces Annexes pendant la 25e session du CCFICS ; et
 - (v) d'attendre les conclusions du débat de la 50e session du CCFH (2018) au sujet des orientations sur la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire avant de lancer un débat sur ce sujet au sein du CCFICS.

ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE POUR L'ORGANISATION DE GTPs INTERSESSION (point 9 de l'ordre du jour)¹¹

69. L'Australie a présenté le document, en rappelant que deux GTP ont été organisés à Santiago, au Chili, ainsi qu'à Édimbourg, au Royaume Uni, et que ceux-ci avaient intégré la technologie expérimentale de webinaire pour permettre une interaction en face à face, faciliter la participation des pays, et promouvoir l'inclusion. Cette approche a permis d'accumuler des expériences et des enseignements d'une grande valeur, et devrait être soutenue.
70. En sa qualité de co-président du GTP, le Chili a loué l'Australie, le Royaume Uni et l'équipe professionnelle impliquée dans la mise en place des systèmes utilisés pendant les GTP. Il a également noté la participation à distance d'un nombre de pays moins important que prévu, et qu'un certain nombre de difficultés (p.ex. le nombre de pays / personnes qui n'étaient pas parvenus à se connecter, durée de connexion, raisons de non-connexion/participation) devaient être examinées plus avant en réunissant des données et des informations ; et il a souligné certains des enjeux techniques observés, à savoir l'interruption occasionnelle du canal espagnol.
71. En sa qualité de co-président, le Royaume Uni a noté que les enseignements de grande valeur tirés de l'expérience chilienne avaient considérablement contribué au succès du GTP d'Édimbourg.

Débat

72. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'initiative d'intégration de la technologie de webinaire à l'occasion des GTP dans le cadre d'une approche innovante qui avait globalement contribué à une plus forte participation, et pouvait servir d'outil utile pour des futures réunions. Les webinaires améliorent l'accessibilité, l'inclusion et la participation en permettant à des pays de participer à distance et de réaliser des économies significatives,

¹¹ CX/FICS 18/24/9; Observations de l'UA (CRD4); Observations du Nigéria (CRD8).

tout en restant pleinement au fait de l'évolution des débats afin de pouvoir alimenter les préparations nationales des sessions plénières suivantes.

73. Certaines délégations ont signalé que le document (CX/FICS 18/24/9) n'avait peut-être pas clairement rendu toutes les difficultés rencontrées pendant l'essai visant à permettre de mieux évaluer la participation et l'efficacité. Il a également été noté que l'expérience avait été différente d'un pays à l'autre. L'utilisation de la technologie a entre autres présenté les difficultés suivantes : quelques difficultés techniques, le volet social (les participants à distance n'ont pas pu participer aux conversations informelles pendant les pauses), la visibilité de la situation (manque d'identification claire des participants dans la salle, absence de clarté quant à l'opportunité d'intervenir), les différences entre les fuseaux horaires, et la longue durée des sessions/fatigue à l'ordinateur.
74. Il n'était pas clair pourquoi le nombre de pays participant au projet pilote de GTp par webinaire n'était pas plus important. Une analyse pourrait être réalisée afin d'établir pourquoi les pays n'étaient pas été en mesure de se connecter, ou de participer aux webinaires, et la gestion du temps pendant les réunions pourrait être améliorée.
75. En abordant une question distincte, une délégation a signalé que les pays en développement, en particulier de la région CCAFRICA, éprouvent des difficultés à utiliser le système OCS de communication des observations en ligne, en relevant que son utilisation semble être assez compliquée.
76. Le Secrétariat du Codex a attiré l'attention sur ses importantes initiatives de renforcement des capacités destinées à améliorer la participation aux travaux du Codex grâce à des outils en ligne, en rappelant les quatre ateliers récemment organisés sur l'utilisation des outils en ligne du Codex, et notamment, l'OCS, le système d'inscription en ligne et la plate-forme de GTe, et en ajoutant que d'autres ateliers de ce genre allaient être organisés très bientôt. Outre les ateliers physiques en personne, le Secrétariat du Codex propose également des formations à distance en ligne sur l'utilisation des outils du Codex sur le web, via webinaire ou Skype. Les Membres ont été encouragés à demander des formations supplémentaires sur l'utilisation de ces outils.

Conclusion

77. Le Comité est convenu de communiquer au CCEXEC que :
- (i) la technologie de webinaire est susceptible de renforcer la participation et l'inclusivité des réunions du Codex, et que les difficultés rencontrées pendant cet exercice et/ou les enseignements qui en ont été tirés devraient être pris en compte au moment d'envisager son déploiement dans le travail des comités du Codex ; et
 - (ii) qu'une analyse était requise pour mieux comprendre les obstacles pour la participation et comment les surmonter.
78. Le Comité a recommandé que le Codex poursuive l'exploration des défis de la technologie de webinaire et en fasse progresser les utilisations possibles pour son travail.

DIVERS (Point 10 de l'ordre du jour)

Document de réflexion proposant la consolidation et la modernisation des orientations sur l'utilisation de l'équivalence (Point 10.1 de l'ordre du jour)¹²

79. La présidente a rappelé que Comité s'était déjà penché sur cette question au point 4 de l'ordre du jour.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)

80. La présidente a informé le Comité que la vingt-cinquième session était provisoirement programmée pour se tenir en Australie du 27 avril au 1er mai 2020, sous réserve de confirmation par le gouvernement hôte, en consultations avec le Secrétariat du Codex.

¹² CX/FICS 18/24/10; Observations des Philippines et de l'UA (CRD5); Observations de El Salvador (CRD6).

Annexe I

LIST OF PARTICIPANTS – LISTE DES PARTICIPANTS – LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRPERSON - PRÉSIDENTE – PRESIDENTA

Ms Fran Freeman
 First Assistant Secretary
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858
 Canberra
 Australia
 Tel: +61262724747
 Email: fran.freeman@agriculture.gov.au

CHAIR'S ASSISTANT – ASSISTANT DE LA PRÉSIDENTE – ASISTENTE DE LA PRESIDENTA

Mr Tom Black
 Director, Codex International Standards
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858
 Canberra
 Australia
 Tel: +61262716682
 Email: tom.black@agriculture.gov.au

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Ms Barbara Cooper
 Assistant Secretary, Meat Exports Branch
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858
 Canberra ACT
 Australia
 Tel: +61 2 6272 4273
 Email: barbara.cooper@agriculture.gov.au

Mr Tony Battaglione
 General Manager
 Strategy & International Affairs
 Wine Maker's Federation of Australia
 PO Box 3891 Manuka
 ACT
 Australia
 Tel: +61 2 62398304
 Email: tony@wfa.org.au

Ms Coral Colyer
 Scientific & Regulatory Affairs Manager
 Coca-Cola South Pacific
 Level 9, 40 Mount Street
 North Sydney
 Australia
 Email: ccolyer@coca-cola.com

Ms Gabby Cook
 Scientific Officer
 Dairy Food Safety Victoria
 PO Box 8221
 Camberwell North
 Australia
 Email: gcook@dairysafe.vic.gov.au

Dr Scott Crerar
 General Manager
 Food Standards Australia New Zealand
 PO Box 5423
 Kingston, ACT
 Australia
 Tel: +61 2 6271 2695
 Email: scott.crerar@foodstandards.gov.au

Mr Stewart Davey
 Manager, International Market Access
 Dairy Australia
 Level 3 HWT Tower, 40 City Road, Southbank,
 Melbourne
 Australia
 Email: stewart.davey@dairyaustralia.com.au

Mrs Angela Davies
 Director
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858 Canberra City
 ACT
 Australia
 Tel: +61 (0)2 6272 4237
 Email: Angela.Davies@agriculture.gov.au

Ms Narelle Marro
 Director
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858
 Canberra City
 Australia
 Tel: +61 2 6272 5517
 Email: narelle.marro@agriculture.gov.au

Ms Alexandra McLaran
 Assistant Director
 Department of Agriculture and Water Resources
 18 Marcus Clarke Street
 Canberra City
 Australia
 Tel: +61 2 6272 3064
 Email: Alexandra.McLaran@agriculture.gov.au

Mr Matthew Moore
 Assistant Director
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858
 Canberra City
 Australia
 Tel: +61 2 6272 3411
 Email: Matthew.Moore@agriculture.gov.au

Mr Mark Sobey
 Director
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858
 Canberra City
 Australia
 Email: mark.sobey@agriculture.gov.au

Mr Chris Williams
 Assistant Director
 Department of Agriculture and Water Resources
 GPO Box 858
 Canberra ACT
 Australia
 Tel: +61 2 6272 3614
 Email: Chris.Williams@agriculture.gov.au

Ms Slava Zeman
 Director
 Department of Agriculture and Water Resources
 18 Marcus Clarke Street
 Canberra City
 Australia
 Tel: +61 2 6272 3977
 Email: slava.zeman@agriculture.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Dr Amire Mahmood
 Head of the sub-division on food law and food labelling
 Federal Ministry of Labour, Social Affairs, Health and
 Consumer Protection
 Radetzkystrasse 2
 Vienna
 Austria
 Tel: +43/1-71100-644741
 Email: amire.mahmood@bmg.gv.at

Mrs Outi Tyni
 Administrator
 Council of the European Union, General Secretariat
 Rue de la Loi/Wetstraat 175
 Brussels
 Belgium
 Tel: +32 2 281 2770
 Email: Outi.Tyni@consilium.europa.eu

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr André Luis Santos
 Chair of the Brazilian Codex Alimentarius Committee
 National Institute of Metrology, Quality and
 Technology
 Rua Santa Alexandria, 416 - 9ª andar - Rio Comprido
 Rio de Janeiro
 Brazil
 Tel: + 55 21 2563-5543
 Email: alsantos@inmetro.gov.br

Mr Rafael Ribeiro Goncalves Barrocas
 Agricultural Federal Inspector
 Department of Plant Inspection/SDA
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo B, Sala
 344B
 Brasília
 Tel: +55 61 3218-3246
 Email: rafael.barrocas@agricultura.gov.br

Ms Ester Aguiar
 Veterinary Official Inspector
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada Dos Ministérios, Bloco D Anexo A
 Brasília
 Brazil
 Email: ester.aguiar@agricultura.gov.br

Mr Paulo Ricardo Campani
 Official Veterinarian
 General Coordination of International Agricultural
 Surveillance
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo B, Sala
 424, Brasília
 Brazil
 Tel: +55 61 3218-2829
 Email: paulo.campani@agricultura.gov.br

Mrs Suzany Portal Da Silva Moraes
 Health Regulation Specialist
 Coordination of International Liaison and Regulatory
 Convergence
 Brazilian Health Regulatory Agency- ANVISA
 Email: suzany.moraes@anvisa.gov.br

Ms Laila Sofia Mouawad
 Food Inspection Manager
 Brazilian Health Regulatory Agency
 SIA 5, Área Especial 57, Brasília/DF.
 Brasília
 Brazil
 Email: laila.mouawad@anvisa.gov.br

Ms Cláudia Vitoria Custodio Dantas
Official Veterinarian
General Coordination of Inspection
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo A,
Sala 430, Brasília
Brazil
Tel: +55 61 3218-2506
Email: claudia.vitoria@agricultura.gov.br

CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Mr Oun Phan
Deputy Director General
Cambodia Import Export Inspection and Fraud
Repression Directorate General
Ministry Of Commerce
National Road No 1/ Str 18, PhumKdey Takoy,
Sangkat Vielsbov, khan Chbar Ampoeu
Phnom Penh
Cambodia
Tel: +855-12568356
Email: oun.phan@yahoo.com

CANADA - CANADÁ

Dr Parthi Muthukumarasamy
Director
Food Import and Export Division
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Rd, Tower 2
Ottawa
Canada
Tel: 613-773-6289
Email: Parthiban.Muthukumarasamy@Canada.ca

Mr Rick Flohr
National Manager
Food Exports Section
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road, Tower 2
Ottawa
Canada
Tel: 613-773-6256
Email: Rick.Flohr@Canada.ca

CHILE - CHILI

Mr Diego Varela
Coordinador
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad
Alimentaria, ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Calle Nueva York 17, piso 4
Santiago
Chile
Tel: 56 2 27979900
Email: diego.varela@achipia.gob.cl

CHINA - CHINE

Mr Wai Yan Chan
Scientific Officer
Center for Food Safety, Food and Environment
Hygiene Department, HKSAR Government
43/F, Queensway Government Offices, 66 Queensway
Road, Hong Kong
Hong Kong
China
Tel: 85228675134
Email: waychan@fehd.gov.hk

Mr Kan Fat Lee
Superintendent
Center for Food Safety, Food and Environment
Hygiene Department, HKSAR Government
43/F, Queensway Government Offices, 66 Queensway
Road, Hong Kong
Hong Kong
China
Tel: 85228675568
Email: kanflee@fehd.gov.hk

Mrs Ping Liu
deputy director
China National Center for Food Safety Risk
Assessment
Building 2, No.37, Guangqu Road, Chaoyang District,
Beijing
China
Tel: 010-52165578
Email: liuping@cfsa.net.cn

Mrs Pek Kei Pao
Superior Technician
Civic And Municipal Affairs Bureau
Avenida do Ouvidor Arriaga, No. 70-A Edificio Fortune
Tower, 1º andar, Macau
MACAU
China
Tel: 853- 8598 6831
Email: pkpao@iacm.gov.mo

Mr Jose Ernesto Paula
Head of Division of Food Inspection
Civic And Municipal Affairs Bureau
Avenida do Ouvidor Arriaga, No. 70-A Edificio Fortune
Tower, 1º andar, Macau
MACAU
China
Tel: 853- 8598 6828
Email: jepaula@iacm.gov.mo

Mr Gang Wang
division director
IMPORT AND EXPORT FOOD SAFETY OF
GENERAL ADMINISTRATION OF CUSTOMS,P.R.
CHINA
No.6. Jianguomennei Avenue, Dongcheng District,
Beijing, China
Beijing
China
Tel: 13810219555
Email: 13810219555@139.Com

Mrs Ru Xu
 Division Chief
 China National Center for Food Safety Risk
 Assessment
 Building 2, No.37,Guangqu Road, Chaoyang District,
 Beijing
 Beijing
 China
 Tel: 010-52165520
 Email: xuru@cfsa.net.cn

Mr Bo Yu
 Division Chief
 China National Center for Food Safety Risk
 Assessment
 Building 2, No.37,Guangqu Road, Chaoyang District,
 Beijing
 Beijing
 China
 Tel: 010-52165501
 Email: yubo@cfsa.net.cn

Mr Hangyu Yu
 research assistant
 China National Center for Food Safety Risk
 Assessment
 Building 2, No.37,Guangqu Road, Chaoyang District,
 Beijing
 Beijing
 China
 Tel: 010-52165465
 Email: yuhangyu@cfsa.net.cn

CUBA

Eng Gabriel Lahens Espinosa
 Director de Regulaciones Técnicas y Control de la
 Calidad
 Dirección de Regulaciones Técnicas y Calidad
 MINCEX
 Ministerio del Comercio Exterior y la Inversión
 Extranjera de la República de Cuba
 Infanta Nr. 16 esquina 23, Vedado, Municipio Plaza
 La Habana
 Cuba
 Tel: (537) 838 03 64
 Email: gabriel.lahens@mincex.cu

Dr Mayra Martí Pérez
 Jefa de departamento de higiene de los alimentos
 Higiene de los alimentos
 Dirección Nacional de Sanidad Ambiental del
 Ministerio de Salud Pública
 Calle 23 e/ M y N. Edificio Soto, Vedado
 La Habana
 Cuba
 Tel: 537 8330276
 Email: mayra.marti@sld.cu

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr Sune Obsen
 Scientific Officer
 Danish Veterinary and Food Administration
 Ministry of Environment and Food
 Stationsparken 31
 Glostrup
 Denmark
 Tel: +45 7227 6900
 Email: suob@fvst.dk

ECUADOR - ÉQUATEUR

Mr Ivan Alfonso Flores Vinueza
 Tercer Secretario
 Embajada del Ecuador en Australia
 6 Pindari Crescent, O'Malley, ACT 2606
 Canberra
 Australia
 Tel: +61498705511
 Email: afloresv@cancilleria.gob.ec

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr Elshafaey Abdellatif Elshafaey Attia
 Chemist
 Central Administration of Agricultural and Food
 Imports
 General Organization for Export and Import Control
 (GOEIC)
 Nearby Cargo Village, Cairo Airport, Nasr City
 Cairo
 Egypt
 Tel: +201221917075
 Email: s.elshafaey@gmail.com

EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE - UNIÓN EUROPEA

Mr Risto Holma
 Administrator
 Health and Food Safety Directorate-General
 European Commission
 Rue Froissart 101
 Brussels
 Belgium
 Tel: +32 229-98683
 Email: risto.holma@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Ms Leena Salin
 Senior Specialist
 Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O. Box 30 00023 Government
 Helsinki
 Finland
 Tel: +358400893635
 Email: leena.salin@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Mrs Chantal Mayer
 Directorate for competition policy, consumer affairs
 and fraud control (DGCCRF)
 Ministre de l'Economie de l'Industrie et du numérique
 DGCCRF 59 boulevard Vincent Auriol-Bureau 4B -
 Qualité et valorisation des produits alimentaires 75013
 Paris
 France
 Tel: 0033 144 972 365
 Email: chantal.mayer@dgccrf.finances.gouv.fr

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Dr Hartmut Waldner
Deputy Head of Unit
Division 312 - Food Control, Crisis Management
Federal Ministry of Food and Agriculture
Rochusstr. 1
Bonn
Germany
Tel: +49 228 99529 4961
Email: 312.waldner@bmel.bund.de

Dr Klaus Lorenz
Head of Unit
Federal Office of Consumer Protection and Food
Safety
P.O. Box 110260
Berlin
Germany
Tel: +49 (0) 30 18444 10600
Email: klaus.lorenz@bvl.bund.de

GHANA

Mr Jacob Amoako-mensah
Principal Regulatory Officer
Import and Export Control Department
Food and Drugs Authority
P. O. Box CT 2783
Accra
Ghana
Tel: 0244721831
Email: jakeamoakomensah@gmail.com

Mr Kwasi Owusu Boadu
Director of Inspectorate Directorate
Ghana Standards Authority
P.O. MB 245 Accra
Accra
Ghana
Email: kboadu@gsa.gov.gh

Mr Francis Kojo Eshun
Head Of Department
Product Certification
Ghana Standards Authority
P. O. Box MB245,
Accra
Ghana
Tel: +233244953950
Email: kojshun2000@yahoo.com

Mr Anthony Asewa Mensah
Chief Revenue Officer
Customs Division
Ghana Revenue Authority
P. Box 9046 KIA,
Accra
Ghana
Tel: +233 244 077729
Email: mensahanthony77@yahoo.com

Mr Joseph Eric Owusu
Chief Revenue Officer
Customs Division
Ghana Revenue Authority
P. O. Box 9046, KIA, Accra
Accra
Ghana
Tel: +233 244 701265
Email: jericowusu@yahoo.co.uk

INDIA - INDE

Mr Santosh Kumar Sarangi
Joint Secretary (EP-Agri)
Department of Commerce
Ministry of Commerce & Industry
UdyogBhawan, New Delhi.
NEW DELHI
India
Tel: 011-23061818
Email: santosh.sarangi@nic.in

Dr Jali Surendar Reddy
Additional Director
Ministry of Commerce & Industry, Govt. of India
Export Inspection Council of India
3rd Floor, NDYMCA Cultural Centre Building, 1, Jai
Singh Road
New Delhi
India
Tel: +91-9718836663
Email: addndir@eicindia.gov.in

Ms Shashi Sareen
Assessor
Quality Council of India
National Accreditation Board for Certification Bodies
ITPI Building 5th Floor, 4 - A, Ring Road, I P Estate
New Delhi
India
Email: shashi_sareen@hotmail.com

Ms Ratna Shrivastava
Consultant (Scientist-I)
Regulations
Food Safety and Standards Authority of India
FDA Bhawan, Near Bal Bhawan
New Delhi
India
Tel: +919818097443
Email: ratna.fssai@gmail.com

Mr Parmod Siwach
Assistant Director (T)
Ministry of Commerce & Industry, Govt. of India
Export Inspection Council of India
3rd Floor, NDYMCA Cultural Centre Building, 1, Jai
Singh Road
New Delhi
India
Tel: +911123341263, +91 9968070273
Email: tech5@eicindia.gov.in

INDONESIA - INDONÉSIE

Prof Purwiyatno Hariyadi
National Codex Committee of Indonesia
Southeast Asian Food and Agricultural Science and
Technology (SEAFAST) Center
Bogor Agricultural University (IPB)
IPB Campus, Dramaga Bogor Indonesia
Bogor
Indonesia
Tel: +62 811110351
Email: phariyadi@apps.ipb.ac.id

Mrs Maresta Anindyani
Staff Inspection on Export Import Food and Food
Advertisement Inspection on Export Import Food
and Food Advertisement
National Agency for Drug and Food Control
Percetakan Negara No. 23 Jakarta
Jakarta
Indonesia
Tel: +6221 4244691
Email: ditwas.prrs@gmail.com

Mrs Duma Olivia Bernadette
Head of Section of International Standard Institution
Cooperation
Directorate of Standardization and Quality Control
Ministry of Trade
Jl. Raya Bogor Km. 26 Ciracas, Jakarta
Jakarta
Indonesia
Tel: +6221 8710321
Email: duma.olivia@kemendag.go.id

Mrs Fitri Kristiana
Section Head for Inspection of Commercially Sterile
Food Distribution
Directorate of High Risk and Novel Food Control
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23
Jakarta
Indonesia
Tel: +628138672053
Email: vinon80@yahoo.com

Mrs Neni Yuliza
Deputy Director of Inspection on Export Import Food
and Food Advertisement
Inspection on Export Import Food and Food Advertisement
National Agency for Drug and Food Control
Percetakan Negara No. 23 Jakarta
Jakarta
Indonesia
Tel: +6221 4244691
Email: ditwas.prrs@gmail.com

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Dr David W Nolan
Head of Division
Veterinary Public Health and Food Safety Policy
Department of Agriculture, Food and the Marine
Agriculture House Kildare Street Dublin 2
Dublin
Ireland
Tel: +353 1 6072978
Email: Davidw.Nolan@agriculture.gov.ie

Ms Dorothy Guina-doman
Chief Specialist Environmental Health
Food Safety Authority of Ireland
The Exchange George's Dock IFSC
Dublin 1
Ireland
Tel: +353 1 8171 374
Email: dgdorman@fsai.ie

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Ciro Impagnatiello
Department of the European Union and International
Policies and of the Rural Development
Ministry of Agricultural Food and
Forestry Policies and of Tourism
Via XX Settembre, 20
Rome
Italy
Tel: 0646654058
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

JAMAICA - JAMAÏQUE

Mr Damian Rowe
Produce Inspector
Fumigator Plant Quarantine
Ministry of Agriculture & Fisheries
Jamaica
Tel: 876-842-9111
Email: dcrowe@moa.gov.jm

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Dr Eiji Harada
Director, Office of International Food Safety
Pharmaceutical Safety and Environmental Health Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3595-2326
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Goro Maruno
Associate Director
Food Safety Policy Division, Food Safety and Consumer
Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3502-8732
Email: goro_maruno850@maff.go.jp

Mr Keiichi Sugita
Deputy Director
Food Manufacture Affairs Division, Food Industry Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-6744-2397
Email: keichi_sugita890@maff.go.jp

Mr Tsuyoshi Tada
Technical official, Office of Import Food Safety
Pharmaceutical Safety and Environmental Health Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3595-2337
Email: codexj@mhlw.go.jp

Dr Hajime Toyofuku
Professor
Joint Faculty of Veterinary Medicine
Yamaguchi University
1677-1Yoshida
Yamaguchi
Japan
Tel: +8183 933 5827
Email: toyofuku@yamaguchi-u.ac.jp

Dr Yayoi Tsujiyama
Acting Director for International Standards Office
Food Safety Policy Division,
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3502-8732
Email: yayoi_tsujiyama170@maff.go.jp

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Mrs Gaukhar Amirova
Expert on veterinary and phytosanitary
Codex Alimentarius
Ministry of Health of the Republic of Kazakhstan
Astana
Kazakhstan
Email: amirova.gauhar@gmail.com

Ms Gulnara Nokina
Head of the department
Department for Strategic development and risk assessment
Republican Veterinary Laboratory
Astana
Kazakhstan
Email: assem.smagul@gmail.com

KENYA

Mrs Alice Okelo Akoth Onyango
FAO/WHO CCAFRICA Coordinator Codex Contact Point
National standard development Bureau
Kenya Bureau of Standards
P.O. Box 54974
Nairobi
Kenya
Tel: +254 722268 225/+254206948303
Email: akothe@kebs.org

Mr Timon Kipkemboi Boen
Horticulture
Horticulture Crop Directorate
P.O.Box42601
Kenya
Tel: +254723741442
Email: boentimon@gmail.com

Mr Isaiya Kaberia Kabira
High Commissioner
Kenya High Commission, Australia
43 Culgoa Circuit O'Malley
Culgoa Circuit
Australia
Tel: +61421006209
Email: balozi@kenya.asn.au

Mr Mathew Kaikai
First Secretary
Kenya High Commission
43 Culgoa Circuit, O'Malley
Canberra
Australia
Tel: +61431649631
Email: mkaikai@mfa.go.ke

Mr Bernard Kiseve
Trade Compliance officer
Regulation and Compliance
AFA Tea Directorate
P.O. Box 20064
Nairobi
Kenya
Tel: +254724668779
Email: kisevebm@teaboard.or.ke

Ms Anne Njoroge
Assistant Director
Agriculture and irrigation
State Department of Agriculture
P.O. Box 30028
Nairobi
Kenya
Tel: +254 722825365
Email: wanjarogen@yahoo.com

Ms Beatrice Nyamwamu
Manager
Food Directorate
Regulations and Compliance
P.O. Box 37962
Nairobi
Kenya
Tel: +254722844529
Email: beatrice_nyamwamu@yahoo.com

KUWAIT - KOWEÏT

Dr Reem Alfulaj
Deputy Director General for Technical Affairs
Public Authority for Food and Nutrition in Kuwait
Kuwait Mubarak Alkabeer city, Sabah Alsalem area,
block 2, building no. 82.
Mubarak Alkabeer
Kuwait
Tel: +965 90041114
Email: R.alfulaj@pafn.gov.kw

Dr Amal Alrashdan
Deputy Director General for Inspection and Control
Public Authority for Food and Nutrition in Kuwait
Kuwait Mubarak Alkabeer city, Sabah Alsalem area,
Block 2 Building no. 82
Mubarak Alkabeer
Kuwait
Tel: +965 95556111
Email: dramel.alrashdan@gmail.com

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Mr Mukhamat Kaparov
Deputy Director
Center for Standardization and Metrology under
the Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic
720040 197, Panfilov str. Bishkek, Kyrgyz Republic
Bishkek
Kyrgyzstan
Tel: +996 (770)544077
Email: kaparov1964@gmail.com

Mrs Dinara Aitmurzaeva
Head of Division , CCP in Kyrgyzstan
Standardization Division
Center for Standardization and Metrology under
the Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic
720040 197, Panfilov str. Bishkek, Kyrgyz Republic
Bishkek
Kyrgyzstan
Tel: +996 (770) 540126
Email: aytmurzaeva@nism.gov.kg

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Ms Mariam Eid
Head of Department
Agro-Industries
Ministry of Agriculture
MoA, Bir Hassan, Jneh, Beirut, Lebanon
Beirut
Lebanon
Tel: 009613567542
Email: meid@agriculture.gov.lb

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Ms Pamela Suárez Brito
Directora Ejecutiva
Programas Especiales de la Comisión de Operación Sanitaria
COFEPRIS
Oklahoma 14, Nápoles, 03810 Ciudad de México, CDMX
Ciudad de México
Mexico
Email: psuarez@cofepris.gob.mx

Ms María Teresa Cervantes Ramírez
Subdirectora de Exportaciones
Dirección General de Salud Animal
SAGARPA-SENASICA
Boulevard Adolfo Ruíz Cortines No. 5010, piso 5, Col. Insurgentes
Cuicuilco, Deleg. Coyoacán, Ciudad de México
Mexico
Tel: +52 55 59 05 10 70
Email: teresa.cervantes@senasica.gob.mx

Mr Lamberto Osorio Nolasco
Subdirector Ejecutivo
Importaciones y Exportaciones
COFEPRIS
Oklahoma 14, Nápoles, 03810 Ciudad de México, CDMX
Ciudad de México
Mexico
Email: losorio@cofepris.gob.mx

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mr Younes Maakoul
Chef de Division à la Direction Technique
Agréage Technique des Unités/DT: Etablissement
Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)
Résidence mahdi imm A, n° 20, route de Kénitra -Salé-
Salé
Morocco
Tel: +212 6 66617664
Email: maakoul@eacce.org.ma

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Mr Erik Bosker
Senior Policy Officer
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
PO Box 20401 The Hague The Netherlands
Netherlands
Tel: +31 62 708 3125
Email: e.bosker@minez.nl

Mr Harm-jan Van Burg
Ministry of Economic Affairs
Korte Voorhout 7 2511 CW The Hague The Netherlands
Netherlands
Tel: +31 70 342 85 22
Email: h.j.m.burg@minfin.nl

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA

Mrs Cherie Flynn
Principal Adviser
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand
Email: cherie.flynn@mpi.govt.nz

Mr Bill Jolly
Chief Assurance Strategy Manager
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
Niger
Email: bill.jolly@mpi.govt.nz

Ms Ann Oliver
Senior Adviser
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand
Email: ann.oliver@mpi.govt.nz

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Vigdis Synnøve Veum Møllersen
Senior Adviser
Head office
Norwegian Food Safety Authority
Brumunddal
Norway
Tel: +47 22 77 91 04
Email: visvm@mattilsynet.no

PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE - PAPUA NUEVA GUINEA

Mr Joel Alu
Managing Director
National Agriculture Quarantine & Inspection Authority
P.O. Box 741, Port Moresby, NCD Papua New Guinea
Port Moresby
Papua New Guinea
Tel: +6753112100
Email: areke.michael12@gmail.com

Mr Mathew Agive
Technical Officer (Microbiology)
National Agriculture Quarantine & Inspection Authority
P.O.Box 741, Port Moresby, NCD Papua New Guinea
Port Moresby
Papua New Guinea
Tel: +6753112100
Email: areke.michael12@gmail.com

Mr Andy Képonge Yombo
Principal Epidemiologist
National Agriculture Quarantine & Inspection Authority
P.O. Box 741, Port Moresby, NCD Papua New Guinea
Port Moresby
Papua New Guinea
Tel: +6753112100
Email: AYombo@naqia.gov.pg

Mr Fova Naoka
Senior Technical Officer - Serology
National Agriculture Quarantine & Inspection Authority
P.O. Box 741, Port Moresby, NCD Papua New Guinea
Port Moresby
Papua New Guinea
Tel: +6753112100
Email: FNaoka@naqia.gov.pg

Mr Jonathan Silas
Coordinator - Food Safety
National Capital District Commission
P.O.Box 7270, Boroko, NCD
Port Moresby
Papua New Guinea
Tel: +675 323 3212
Email: SilasJ@ncdc.gov.pg

Mr Elias Taia
Program Manager
Department of Agriculture & Livestock
P.O. Box 2033 Port Moresby, NCD Papua New Guinea
Port Moresby
Papua New Guinea
Tel: +67570564274
Email: codexcontactpoint.png@gmail.com

Mr Michael Wakan Areke
Manager Compliance
National Agriculture Quarantine & Inspection Authority
P.O. Box 741, Port Moresby, NCD Papua New Guinea
Port Moresby
Papua New Guinea
Tel: +6753112100
Email: areke.michael12@gmail.com

PERU - PÉROU - PERÚ

Mrs Patricia Maribel Bardales Abanto
Miembro Titular
LIMA
Dirección General de Salud Ambiental
Calle Las Amapolas 350
Lima
Peru
Tel: 6314430/+51997524427
Email: pbardales@minsa.gob.pe

PHILIPPINES - FILIPINAS

Dr Imelda Santos
Veterinarian IV
National Veterinary Quarantine Services Division,
Bureau of Animal In
Department of Agriculture
BAI Compound, Visayas Avenue, Diliman
Quezon City
Philippines
Tel: +63 918 917 1407
Email: ijsantos62@yahoo.com

Dr Cheryl Rose Cayad-an
Senior Meat Control Officer
Meat Import and Export Division (MIED),
National Meat Inspection Service
Department of Agriculture
National Meat Inspection Service, No. 4,
Visayas Avenue, Brgy. Vasra
Quezon City
Philippines
Tel: +63 9247980 local 115
Email: crbc_dvm@yahoo.com

Dr Hyacinth Napiloy
Veterinarian III
National Veterinary Quarantine Services Division,
Bureau of Animal Industry
Department of Agriculture
BAI Compound, Visayas Avenue, Diliman
Quezon City
Philippines
Tel: +63 927 652 5151
Email: hyacinthnapiloy@yahoo.com

**REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE
- REPÚBLICA DE COREA**

Mrs Hyun Seon Kim
Director
Imported Food Safety Policy Bureau
Ministry of Food and Drug Safety
Osong Health Technology Administration Complex 187,
Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup, Heungdeok-gu,
Cheongju-si
Chungcheongbuk-do
Republic of Korea
Tel: +82-43-719-2170
Email: canda3000@korea.kr

Ms Ji Yoon Jung
Inspector
Incheon Intl'l airport Branch
National Fishery Products Quality Management Service
Email: easy916@korea.kr

Mrs Hyun Jung Kim
Assistant Director
Imported Food Safety Policy Bureau
Ministry of Food and Drug Safety
Osong Health Technology Administration Complex 187,
Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup, Heungdeok-gu,
Cheongju-si
Chungcheongbuk-do
Republic of Korea
Tel: +82-43-719-2153
Email: khjwycdi@korea.kr

Mr Sung-jun Kim
Inspector
Quarantine and Inspection Division
National Fishery Products Quality Management Service
Email: blue3250@korea.kr

Mr Seung Hwa Lee
Scientific Officer
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs
National Agricultural products Quality management Service
141, Yongjeon-ro, Gimcheon-si
Gyeongsangbuk-do
Republic of Korea
Tel: +82-54-429-7817
Email: shlee96@korea.kr

Mrs Ji Min Park
CODEX Researcher
Imported Food Safety Policy Bureau
Ministry of Food and Drug Safety
Osong Health Technology Administration Complex 187,
Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup, Heungdeok-gu,
Cheongju-si
Chungcheongbuk-do
Republic of Korea
Tel: +82-43-719-6205
Email: ppuny83@korea.kr

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE
- ARABIA SAUDITA**

Mr Mohammed Alkhamis
Senior Food Specialist
Executive Dept. of Technical Regulations and Standards
Saudi Food and Drug Authority (3292) North Ring Road
Al Nafal Unit (1)
Riyadh
Saudi Arabia
Tel: 00966112038222
Email: codex.cp@sfd.gov.sa

Mr Abdulkareem Alharbi
Senior Microbiologist
Executive Dept. for Standards and Food Product Evaluation
Saudi Food and Drug Authority
Saudi Arabia 3292 Nothern Ring Road- Alnafel Area
Riyadh
Saudi Arabia
Tel: +966112038222
Email: Codex.cp@sfd.gov.sa

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Dr Astrid Yeo
Group Director
Regulatory Administration Group
Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
52, Jurong Gateway Road, #13-01 Singapore 608550
Singapore
Tel: +65 68052900
Email: astrid_yeo@ava.gov.sg

Dr Yelin Wong
Deputy Director
Accreditation Department, Regulatory Administration Group
Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
52, Jurong Gateway Road, #13-01 Singapore 608550
Singapore
Tel: +65 68052903
Email: wong_yelin@ava.gov.sg

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Mr Billy Makhafola
Director: Food Safety and Quality Assurance
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X343
Pretoria
South Africa
Tel: +2712 319 6023
Email: BillyM@daff.gov.za

Mr Deon Jacobs
Principal Inspector
National Regulator for Compulsory Specifications
14B Railway Road, Montague Gardens,
Cape Town
South Africa
Tel: 27 21 526 3412
Email: Deon.Jacobs@nrqs.org.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mr Miguel Ángel Álvarez
Jefe de servicio
Subdirección General de Sanidad Exterior
Ministerio de Sanidad, Consumo y Bienestar Social
Paseo del Prado 18
Madrid
Spain
Tel: +34 91 596 12 36
Email: malvarezs@msssi.es

SRI LANKA

Dr Lakshman Gamalath
Deputy Director General
(Env. Health, occupational Health and food safety)
Food safety
Ministry of Health
No. 464, T. B Jaya Mawatha, Colombo 10
Piliyandala
Sri Lanka
Tel: 0717723232
Email: ltgamalath@gmail.com

Dr RanjithAbeywicrama
Deputy Director
Laboratory
Sri Lanka Tea Board
SLTB, No.574, Galle Road, Colombo 04
Colombo
Sri Lanka
Tel: +94714491576
Email: dd.lab@pureceylontea.com

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Mr Waaail Abdalla
food inspector
Environmental Health and Food Control Administration
Federal Ministry of Health
Khartoum/ Sudan - Algamaa Street
ederal Ministry of Health /Environmental Health
and Food Control Administration
KHARTOUM
Sudan
Tel: +24996390467
Email: alwaliwaail@gmail.com

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Dr Eva Fredberg Bawelin
Principal Regulatory Officer, DVM
International Affairs
National Food Agency
Box 622
Uppsala
Sweden
Tel: +46 733545366
Email: eva.fredberg@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Dr Erik Fröhlicher
Scientific Officer
International Affairs
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern
Switzerland
Email: erik.froehlicher@blv.admin.ch

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Ms Oratai Silapanaporn
Advisor
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road Ladyao Chatuchak
Bangkok
Thailand
Tel: +662 561 2277
Email: oratai_si@hotmail.com

Ms Pitchaporn Achawawongtip
Executive Director
Thai Food Processors' Association
170/21-22, 9th Floor, Ocean Tower 1 Building, Klongtoey
Bangkok
Thailand
Tel: +662 261 2684-6
Email: pitchaporn@thaifood.org

Mrs Chantanee Buranathai
Director of Livestock Standards Subdivision
Department of Livestock Development
Ministry of Agriculture and Cooperatives
69/1 Phayathai Road, Rajathevi
Bangkok
Thailand
Tel: +662 6534444 ext 3142
Email: chantanee.dld@hotmail.com

Ms Kularb Kimsri
Member of Food Processing Industry club
The Federation of Thailand Industries
Food Processing Industry club
Queen Sirikit National Convention Center,
Zone C, 4th Fl, 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey, Bangkok
Thailand
Tel: 66-2-625-7507
Email: kularb@cpf.co.th

Mr Manat Larpphon
Senior Standards Officer
Office of Commodity and System Standards
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards, 50 Phaholyothin Road,
Ladyao Chatuchak Bangkok 10900.
Bangkok
Thailand
Tel: +662 561 2277
Email: mlarpphon@gmail.com

Mrs Udjima Sathaporncharoenying
Pharmacist, senior professional level
Food and Drug Administration, Thailand
Ministry of Public Health
Tiwanond Road
Nonthaburi
Thailand
Tel: +66 (2) 590 7348
Email: udjima_sa@fda.moph.go.th

Dr Kingduean Somjit
 Head of Establishment Inspection Unit
 Fish Inspection and Quality Control Division,
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
 Bangkok
 Thailand
 Tel: +6625580143
 Email: kingduean.s@dof.mail.go.th

Ms Wibulwan Wannamolee
 Director of Division of Standard Accreditation
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
 Bangkok
 Thailand
 Tel: 662-579-8390
 Email: wwibulwan@gmail.com

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Mr Steve Wearne
 Head of UK Delegation
 Food Standards Agency
 United Kingdom
 Tel: +44 (0)7795 353580
 Email: steve.wearne@food.gov.uk

Mrs Selvarani Elahi
 Deputy Government Chemist
 Laboratory of the Government Chemist
 Queens Road Teddington Middlesex
 United Kingdom
 Tel: +44 (0)20 8943 7356
 Email: selvarani.elahi@lqcgroupp.com

Mr Mike O'Neill
 Head Codex Policy and Programmes
 Food Standards Agency (FSA)
 Floors 6 and 7 Clive House 70 Petty France London
 London
 United Kingdom
 Tel: +447917213545
 Email: Mike.Oneill@food.gov.uk

Mr Gary Welsh
 Head of Imports and Exports Policy
 Food Standards Agency (FSA)
 Floors 6 and 7 Clive House 70 Petty France London
 Tel: +447717 432785
 Email: Gary.welsh@foodstandards.gsi.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Ms Mary Stanley
 Head of Delegation
 Office of International Coordination
 U.S. Department of Agriculture, Food Safety and
 Inspection Service
 1400 Independence Ave SW
 Washington DC
 United States of America
 Tel: 202.720.0287
 Email: Mary.Stanley@fsis.usda.gov

Ms Camille Brewer
 Director, International Affairs Staff
 Health and Human Services
 U.S. Food and Drug Administration
 5001 Campus Drive
 College Park, MD
 United States of America
 Tel: +1 240-402-1723
 Email: Camille.brewer@fda.hhs.gov

Dr Julie Callahan
 Senior Director, Agricultural Affairs
 Executive Office of the President
 Office of the United States Trade Representative
 600 17th Street NW
 Washington, D.C.
 United States of America
 Tel: +1-202-395-9582
 Email: JCallahan@ustr.eop.gov

Mr Bryce Carson
 Program Analyst
 FSIS Import/Export Policy Development Staff
 USDA
 Denver Federal Center, Building 45
 Lakewood, Colorado
 United States of America
 Tel: +1 303-236-9819
 Email: Bryce.Carson@fsis.usda.gov

Ms Megan Crowe
 Senior International Economist
 International Trade Administration
 U.S. Department of Commerce
 1401 Constitution Ave., NW
 Washington, DC
 United States of America
 Tel: +1-202-413-1551
 Email: megan.crowe@trade.gov

Mr Nicholas Gardner
 Director, Codex and International Regulatory Affairs
 U.S. Dairy Export Council
 2107 Wilson Blvd., Suite 600
 Arlington, VA
 United States of America
 Tel: +1.703.469.2365
 Email: ngardner@usdec.org

Mr Kenneth Lowery
 International Issues Analyst
 U.S. Codex
 Office of the Under Secretary
 1400 Independence Avenue SW Room 4861-South Building
 Washington DC
 United States of America
 Tel: +1 202 690 4042
 Email: ken.lowery@osec.usda.gov

Ms Katherine Meck
 International Policy Analyst
 Center for Food Safety and Nutrition
 U.S. Food and Drug Administration
 5001 Campus Drive
 College Park
 United States of America
 Tel: 240-402-3980
 Email: Katherine.Meck@fda.hhs.gov

Ms Lisa Romano
Deputy Director
Office of Food and Feed Operations
Food and Drug Administration (FDA)
12420 Parklawn Drive
Rockville
United States of America
Tel: (301) 796-5762
Email: Lisa.Romano@fda.hhs.gov

Ms Caroline Smith Dewaal
International Food Safety Policy Manager, International Affairs Staff
Health and Human Services
U.S. Food and Drug Administration
5001 Campus Drive
College Park, MD
United States of America
Tel: +1(240) 402-1242
Email: Caroline.DeWaal@fda.hhs.gov

Mr Matt Snyder
International Trade Specialist
Processed Products and Technical Regulations Division (PPTRD)
Foreign Agricultural Service, OASA/USDA
1400 Independence Avenue SW
Washington DC
United States of America
Tel: +1 202-378-1068
Email: Matt.Snyder@fas.usda.gov

Mr Chris Thompson
Dairy Standardization Branch
Agricultural Marketing Service
United States Department of Agriculture
Room 2756, Stop 0230 1400 Independence Ave. , SW
Washington DC
United States of America
Tel: +1 202 720 9382
Email: Christopher.D.Thompson@ams.usda.gov

Ms Lori Tortora
Senior Trade Advisor
International Regulations and Standards Division (IRSD)
USDA Foreign Agricultural Service/OASA
1400 Independence Ave. S.W. (Rm. 5934)
Washington D.C.
United States of America
Tel: +1 202.720.0634
Email: Lori.Tortora@fas.usda.gov

INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA)

Mrs Ana Marisa Cordero
Food Safety Specialist
San Jose
IICA
San Isidro
Costa Rica
Tel: +50687186656
Email: ana.cordero@iica.int

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION (WCO)

Mrs Anja Wegner
WCO Technical Attaché
WCO Trade Facilitation Sub Directorate
World Customs Organization
Rue de Marche 30
Brussels
Belgium
Email: anja.wegner@wcoomd.org

THE CONSUMER GOODS FORUM (CGF)

Ms Anne Gerardi
Senior GFSI Project Manager
GFSI
The Consumer Goods Forum
22-24 rue du Gouverneur Général Eboué 92130
Issy-les-Moulineaux
France
Email: a.gerardi@theconsumergoodsforum.com

Mr Neil Marshall
The Consumer Goods Forum
Email: neimarshall@coca-cola.com

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

Mr Geoff Parker
Asia Pacific Executive Director
DC
International Council of Beverages Associations
Washington, D.C.
United States of America
Tel: 2024636703
Email: geoff@icba-net.org

CODEX SECRETARIAT

Mr Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 6626
Email: patrick.sekitoleko@fao.org

Mrs Hilde Kruse
Senior Food Standard Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 57053331
Email: Hilde.Kruse@fao.org

Dr Rain Yamamoto
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: (+39) 06 5705 5868
Email: rain.yamamoto@fao.org

Mr Ross Halbert
Consultant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Email: Ross.Halbert@fao.org

Ms Jocelyne Farruggia
Administrative Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 570 54601
Email: Jocelyne.Farruggia@fao.org

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT - AUSTRALIA

Mr Matthew Calverley
Policy Officer
Department of Agriculture and Water Resources
18 Marcus Clarke Street
Canberra City
Australia
Tel: +61 2 62722480
Email: Matthew.Calverley@agriculture.gov.au

Ms Stacey Mcintosh
Assistant Director
Department of Agriculture and Water Resources
18 Marcus Clarke Street
Canberra City
Australia
Tel: +612 6272 3373
Email: stacey.mcintosh@agriculture.gov.au

DOCUMENT DE PROJET POUR DES NOUVEAUX TRAVAUX SUR LA CONSOLIDATION DES DIRECTIVES DU CODEX RELATIVES À L'ÉQUIVALENCE

1. Objectif et champ d'application des travaux proposés

L'objectif des travaux est de consolider toutes les directives traitant de l'équivalence pour présenter des orientations claires, cohérentes et utiles aux pays envisageant d'utiliser une forme quelconque d'équivalence. Le champ d'application des directives consolidées comprendra l'équivalence relative à la protection de la santé des consommateurs et au maintien de pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Elles comprendront le processus à suivre pour l'examen de l'équivalence d'une mesure ou d'un ensemble de mesures spécifiquement identifiées ainsi que de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA) dans leur ensemble ou d'une partie pertinente de ceux-ci. Il faudrait également inclure des orientations sur l'officialisation d'une telle reconnaissance d'équivalence dans un accord ou un arrangement. Ces travaux sont développés à partir des travaux du Comité sur l'élaboration de directives relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes qui se poursuivront jusqu'à leur adoption, étant entendu que le Comité a également été chargé d'examiner les amendements corrélatifs éventuellement nécessaires sur des travaux existants.

2. Pertinence et actualité

La consolidation de toutes les directives relatives à l'équivalence (*Directives sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires* (CXG 34-1999), *Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CXG 53-2003) et les résultats des travaux en cours (référence N25-2017) sur les orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes) contribuera à une plus grande clarté des orientations mises à la disposition des pays qui envisagent d'utiliser une ou toutes les formes d'équivalence et assurera une cohérence adéquate quant au processus à suivre dans différentes situations. Cela permettra d'utiliser le temps du Comité d'une manière plus productive qu'en examinant simplement des amendements corrélatifs mineurs des orientations existantes, ainsi que cela avait été proposé.

3. Principales questions à traiter

Tels qu'ils sont proposés, ces nouveaux travaux consolideront toutes les directives relatives à l'équivalence (CXG 34-1999, CXG 53-2003 et les résultats des travaux en cours sur les orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence de systèmes) au sein d'un guide qui fournira des orientations claires quant au processus approprié dans différentes situations. Des amendements mineurs d'autres documents d'orientation du Codex qui abordent l'équivalence peuvent également être envisagés, s'il y a lieu.

4. Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux

La proposition est conforme aux critères repris ci-dessous :

Critère général : La protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

Ces nouveaux travaux proposés vont contribuer à faciliter encore plus le commerce d'aliments surs, tout en libérant des ressources pour permettre de mieux cibler des scénarios de risques plus importants et donc de mieux satisfaire le critère général de la protection des consommateurs.

Critères applicables aux questions générales :

a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en résulter :

Les pays imposent de plus en plus non seulement des normes pour des produits finis mais également des exigences détaillées sur la production et la transformation, ce qui signifie plus de demandes d'information, de visites d'audit et d'inspections de produits. La reconnaissance de l'équivalence, lorsque des systèmes réglementaires compétents sont déjà mis en place, pourrait diminuer la charge en ressources et en restrictions inutiles pesant sur le commerce et provoquée par de telles procédures.

b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d'activité :

Voir la section Champ d'application (supra).

c) *Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par l'(les) organisme(s) international (aux) intergouvernemental (aux) pertinent(s)*

La décision (G/SPS/19) du comité SPS de l'OMC donne des précisions supplémentaires sur la démarche que devraient suivre les membres de l'OMC pour faire appel aux dispositions sur l'équivalence de l'accord SPS, à savoir : l'article 4. Cette décision, publiée en 2001, a encouragé le CODEX à mener à terme son travail d'élaboration de directives sur l'équivalence le plus rapidement possible. Pour ce faire, le CCFICS a élaboré plusieurs normes qui prévoient l'utilisation de l'équivalence, et notamment les travaux actuellement en cours visant à élaborer des orientations spécifiques sur un processus de reconnaissance potentielle de l'équivalence de l'intégralité ou de parties de SNCA. La consolidation de toutes les orientations relatives à l'équivalence faciliterait par ailleurs plus encore tout en permettant une meilleure utilisation des directives existantes du Codex et des résultats du travail en cours du comité sur l'utilisation de l'équivalence de systèmes. Le Comité tiendra compte de tout travail international pertinent réalisé dans ce domaine et recensé au cours des travaux.

d) Aptitude de l'objet de la proposition à la normalisation :

Le Comité estime que la consolidation de ces trois directives contribuera encore à la normalisation et améliorera la compréhension.

e) *Dimension internationale du problème ou de la question*

Le Comité estime que les pays importateurs et exportateurs assument actuellement une charge importante à cause du manque de reconnaissance de l'équivalence des mesures de maîtrise alimentaire ou de l'ensemble ou de parties de SNCAs et que des orientations supplémentaires sous une forme consolidée dans ce domaine contribueront à réduire cette charge. L'absence d'accords d'équivalence notifiés auprès du comité SPS de l'OMC en conformité avec G/SPS/7/Rev.2/Add.1 prouve par ailleurs qu'une plus grande clarté des directives sur ce sujet est opportune et pertinente.

5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés entrent directement dans le champ des missions de la Commission du Codex Alimentarius selon ses statuts, à savoir de protéger la santé des consommateurs et veiller aux pratiques loyales du commerce alimentaire ; ils s'inscrivent également dans le cadre du premier objectif du *Plan stratégique 2014-19* de la Commission du Codex Alimentarius, à savoir *Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments* ; et ils sont en conformité avec l'objectif 1.2 *Déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre*. Ils contribuent également à la réalisation de l'activité 1.2.2 *Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire*. Ils sont également en conformité avec l'objectif 1.3 *“Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent”*.

6. Informations sur la relation entre la proposition et d'autres documents Codex

Les travaux proposés tiendront compte des résultats des travaux actuellement en cours au sein du Comité sur l'utilisation de l'équivalence des systèmes; des *Directives sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires* (CXG 34-1999); des *Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CXG 53-2003); et des parties pertinentes des *Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation de systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CXG 26-1997).

Les travaux proposés tiendront compte d'aspects des *Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments* (CXG 82-2013) récemment publiés; des *Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (CXG 47-2003); et des *Principes et Directives sur l'échange d'informations entre des pays importateurs et exportateurs pour soutenir le commerce alimentaire* (CXG 89-2016).

Des amendements mineurs d'autres Directives du Codex qui abordent l'équivalence pourront également être envisagés, s'il y a lieu.

7. Identification de tout besoin et la disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Pas nécessaire.

8. Identification de tout besoin de contributions techniques à la norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées :

Pas nécessaire, à ce stade.

9. Calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux

Sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius au cours de sa 42e session en 2019, ces nouveaux travaux devraient pouvoir être exécutés en trois ou quatre sessions du CCFICS, s'il continue de se réunir tous les 18 mois selon le programme actuel.

Annexe III

PROJET DE PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION ET L'UTILISATION D'ASSURANCES VOLONTAIRES PAR DES TIERS**(Pour adoption à l'étape 5)****A: PRÉAMBULE**

1. Les exploitants du secteur alimentaire (ESA) ont pour premiers rôles et responsabilités de gérer la sécurité sanitaire de leurs produits et de se conformer aux exigences réglementaires applicables aux aspects des aliments relevant de leur contrôle. Les autorités compétentes exigent que les ESA démontrent qu'ils disposent des contrôles et procédures effectifs pour protéger la santé des consommateurs et garantir les pratiques loyales dans le commerce alimentaire. De nombreux ESA utilisent des systèmes d'assurance de la qualité, y compris des programmes volontaires d'assurance par des tiers (APTv) pour réduire les risques de la chaîne d'approvisionnement et confirmer les réalisations en matière de sécurité sanitaire des aliments.
2. Les principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA) (CAC/GL 82-2013)¹ prévoient que les autorités compétentes tiennent compte des systèmes d'assurance de la qualité dans leur système national de contrôle des aliments. Les autorités compétentes peuvent décider de convenir d'un arrangement avec le propriétaire d'un programme d'APTv visant à mettre les données/informations produites par le programme d'APTv au service de leurs contrôles réglementaires. Elles doivent toutefois vérifier que toute information/donnée qu'elles prévoient d'utiliser est fiable et répond à leurs besoins.
3. Ces directives sont destinées à assister les autorités compétentes dans leur examen de programmes d'APTv. Elles fournissent un cadre et des critères pour évaluer l'intégrité et la crédibilité des structures de gouvernance et la fiabilité des informations/données que produisent de tels programmes d'APTv en appui des objectifs d'un SNCA. Lors d'une telle évaluation, les autorités compétentes devraient se laisser guider par l'utilisation qu'ils prévoient de faire des Informations des programmes d'APTv et elles devraient uniquement appliquer des critères d'évaluation proportionnés et pertinents pour leur approche.
4. Les informations/données fiables d'un APTv peuvent généralement servir pour améliorer le profil de risques d'un secteur ou dans certaines circonstances, d'un ESA particulier. Cette démarche peut mener à une hiérarchisation plus intelligente de l'utilisation des ressources publiques, reposant sur des données, et les ESA participant à des programmes robustes d'APTv sont susceptibles d'en bénéficier grâce à une réduction appropriée de la fréquence / de l'intensité des contrôles réglementaires reposant sur une analyse des risques. Inversement, des ESA ou secteurs moins performants peuvent ainsi faire l'objet d'un renforcement des contrôles réglementaires informés par des tendances identifiées grâce aux informations/données partagées par le propriétaire de l'APTv.

B: CHAMP D'APPLICATION

5. Les présentes directives sont destinées à aider les autorités compétentes à évaluer et à utiliser de manière transparente les informations/données fiables d'un programme d'APTv au sein de leurs frontières nationales pour soutenir les objectifs de leurs SNCA.
6. Elles se concentrent sur la structure, la gouvernance et les composants de programmes d'APTv et leur soutien des objectifs du SNCA en matière de protection de la santé des consommateurs et de garantie des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.
7. Les directives n'imposent pas aux autorités compétentes d'utiliser les réalisations de programmes d'APTv, et n'imposent pas non plus d'utiliser les informations/données d'APTv sur les ESA, c'est-à-dire la décision de l'autorité compétente d'utiliser les informations/données d'APTv est volontaire.
8. Les directives ne s'appliquent pas aux systèmes d'inspection ou aux systèmes officiels de certification gérés par des agences gouvernementales habilitées à réglementer ou chargées de faire respecter le droit. Elles ne s'appliquent pas non plus à des *organes de certification officiellement agréés*² qui certifient l'application d'une norme réglementaire dont l'application est obligatoire.

¹ CAC/GL 82-2013: *Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments*, paragraphe 54: *Dans les cas où les exploitants du secteur alimentaire appliquent des systèmes d'assurance qualité, le système national de contrôle des aliments devrait en tenir compte si ces systèmes visent la protection de la santé du consommateur et la garantie de pratiques loyales dans le commerce des aliments.*

² CAC/GL 20-1995: Des **systèmes d'inspection officiellement agréés et systèmes de certification officiellement agréés** sont des systèmes formellement agréés ou reconnus par une agence gouvernementale de tutelle.

9. Ces directives ne sont pas destinées à être appliquées à des normes privées qui font l'objet d'arrangements contractuels commerciaux entre des acheteurs et des vendeurs, et elles ne s'appliquent pas à des composants qui se situent hors du champ d'application ou des exigences de l'autorité compétente.
10. Les présentes directives ne constituent pas une approbation, une reconnaissance ou un agrément de programmes d'APTV. Il en suit que les autorités compétentes peuvent choisir des approches différentes de celles qui sont décrites dans les présentes directives lors de l'examen de la prise en compte de programmes d'APTV dans le ciblage de leurs contrôles réglementaires reposant sur une analyse des risques.

C: DÉFINITIONS³

Évaluation: une procédure pour déterminer la présence ou l'absence d'une certaine condition ou d'un certain composant, ou encore dans quelle mesure une condition est remplie. (Source: CAC/GL 91-2017)

Accréditation: attestation délivrée par une tierce partie, ayant rapport à un organisme d'évaluation de la conformité, constituant une reconnaissance formelle de la compétence de ce dernier à réaliser des activités spécifiques d'**évaluation de la conformité**. (Source: ISO/IEC 17000:2004)

Organisme d'accréditation: organisme faisant autorité qui procède à l'accréditation (Source: ISO/IEC 17000:2004)

Assurance: déclaration positive destinée à donner confiance. (Source: dictionnaire anglais Oxford).

Attestation: fourniture d'une affirmation, basée sur une décision qui fait suite à la revue, démontrant que des **exigences spécifiées** sont respectées. (Source: ISO/IEC 17000:2004)

Audit: examen méthodique et indépendant dans son fonctionnement qui sert à déterminer si les activités et les résultats obtenus satisfont aux objectifs préétablis. (Source : CAC/GL 20-1995)

Organisme de certification: un fournisseur de services de certification accrédité par un organisme d'accréditation reconnu à l'échelle nationale. (Source: ISO/IEC 17000:2004)

Évaluation de la conformité: démonstration que des **exigences spécifiées** relatives à un produit, processus, système, personne ou organisme sont respectées. (Source: ISO/IEC 17000:2004)

Crédibilité (dictionnaire): le caractère de quelqu'un qui est digne de confiance ou de quelque chose qui peut être cru. (Source : dictionnaire anglais Oxford)

Gouvernance: les processus et arrangements pour l'administration d'organisations, en particulier comment elles sont dirigées, contrôlées et conduites, y compris la structuration des systèmes de gestion et leur séparation pour éviter d'éventuels conflits. [Nouvelle]

Inspection: examen de denrées alimentaires ou de systèmes de contrôle des denrées alimentaires, des matières premières, de la transformation et de la distribution, y compris les essais en cours de transformation et les essais sur le produit fini, visant à vérifier qu'ils sont conformes aux exigences : (Source: CAC/GL 20-1995).

Intégrité: le caractère précis et fiable de quelqu'un ou de quelque chose. (Nouvelle)

Procédure: manière spécifiée d'effectuer une activité ou un processus. (Source: ISO/IEC 17000:2004)

Revue: vérification de la pertinence, de l'adéquation et de l'efficacité des activités de sélection et de détermination et de leurs résultats en ce qui concerne la satisfaction **d'exigences spécifiées**. (Source: ISO/IEC 17000:2004)

Exigence spécifiée: besoin ou attente formulé (e). (Source: ISO/IEC 17000:2004)

Norme d'APTV: les exigences spécifiées comprises dans le programme d'APTV. (Source: nouvelle)

Programme volontaire d'assurance par des tiers: un dispositif autonome comprenant la propriété d'une norme qui peut utiliser des exigences nationales/internationales; une structure de gouvernance de certification et d'évaluation de la conformité qui prévoit des audits réguliers sur site des exploitations d'ESA pour en vérifier la conformité à la norme et à laquelle l'ESA peut participer à titre volontaire. [Source: nouvelle]

Propriétaire d'APTV: la personne ou l'organisation responsable d'élaborer et d'assurer la maintenance d'un programme d'APTV spécifique. Source: Adaptation de l'ISO IEC 17065

³ Reposant (en partie) sur FR ISO/IEC 17000 'Évaluation de la conformité -- Vocabulaire et principes généraux'.

D: PRINCIPES

11. Lors de l'examen du rôle potentiel de programmes d'APTV et de leur contribution à la conformité d'ESA par rapport aux exigences réglementaires et aux objectifs plus larges du SNCA, les autorités compétentes devraient se laisser guider par les principes suivants :

Principe 1 Planification et prise de décision

- Les autorités compétentes conservent le pouvoir discrétionnaire de la démarche de l'éventuelle prise en compte des informations/données provenant de programmes d'APTV dans le cadre de leurs activités de supervision, d'inspection et de contrôle réglementaires, pour la planification et le processus de prise de décision.

Principe 2 Rôles et responsabilités

- Les autorités compétentes conservent la responsabilité de maintenir une supervision appropriée de la mise en œuvre des exigences et contrôles réglementaires, et notamment des mesures de mise en application, indépendamment de la participation d'ESA à des programmes d'APTV.

Principe 3 [Procédures et politiques]

- ~~[Si une autorité compétente a évalué les arrangements d'APTV et a identifié des informations/données qui s'alignent sur les exigences réglementaires et les objectifs du SNCA et qui indiquent la conformité, cette autorité compétente peut établir avec le propriétaire de l'APTV un mécanisme / processus de partage des informations/données et de gestion des cas de non-conformité si un cas de manquement au devoir d'alerter l'autorité compétente d'un risque significatif pour la santé publique ou de tromperie du consommateur est constaté.]~~

Principe 4 Cadre réglementaire

- La norme d'APTV, ses audits et inspections ne remplacent pas les exigences ou les contrôles réglementaires effectués par l'autorité compétente et peuvent venir en complément des contrôles réglementaires.

Principe 5 [Caractère proportionné]

- Les actions de l'autorité compétente qui utilise des informations/données d'une APTV ne devraient pas directement ou indirectement imposer aux ESA des exigences, des coûts ou des restrictions supplémentaires allant au-delà des exigences réglementaires.

Principe 6 Transparence

Les critères d'évaluation devraient être transparents. Les autorités compétentes devraient communiquer publiquement leurs approches en matière d'utilisation de programmes d'APTV, et notamment leurs procédés d'évaluation et les critères appliqués, conformément au Principe 3 du document CAC/GL 82-2013⁴.

Principe 7 Évaluation

- La profondeur et l'étendue de toute évaluation du programme d'APTV devrait correspondre à l'utilisation prévue des informations/données de l'APTV.

E: RÔLES, RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS PERTINENTES :

12. Les rôles et responsabilités de tous les participants de la chaîne alimentaire ne devraient pas changer suite à la décision d'une autorité compétente de tenir compte dans son SNCA d'informations/données de l'APTV relatives à protection de la santé des consommateurs et à la garantie de pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

- a Assument la responsabilité statutaire pour les exigences réglementaires fixées dans le SNCA, selon la recommandation du document CAC/GL 82-2013 et ainsi que le prévoit la législation nationale pertinente.

⁴ Tous les aspects d'un système national de contrôle des aliments devraient être transparents et ouverts à l'examen de toutes les parties prenantes, tout en respectant, s'il y a lieu, les exigences légales relatives à la protection de la confidentialité des informations. Les éléments de transparence s'appliquent à tous les participants de la chaîne alimentaire et on peut y parvenir grâce à une documentation et une communication claires.

- b. Peuvent envisager d'utiliser les informations/données produites par des programmes d'APTV pour soutenir les objectifs de leur SNCA.
- c. Assument la responsabilité pour l'exécution et la fréquence/l'intensité des contrôles réglementaires ainsi que pour les mesures de mise en application à l'égard de tous les ESA, qu'ils participent ou non à un programme d'APTV.
- d. Doivent décrire clairement l'utilisation qu'elles font des informations / données d'un programme d'APTV au sein de leurs SNCA et restreindre cette utilisation si les informations fournies sont fausses ou encore dépourvues de crédibilité.
- e. Devraient veiller à ce que tous les arrangements prévoyant d'utiliser des informations/données d'APTV soient entièrement transparents.
- f. Doivent se prémunir contre d'éventuels conflits d'intérêts.
- g. Doivent veiller à une confidentialité adéquate des données. [Conformément au cadre juridique correspondant de chaque pays.]

LES EXPLOITANTS DU SECTEUR ALIMENTAIRE (ESA)

- a. Ont pour premiers rôles et responsabilités de gérer la sécurité sanitaire de leurs produits alimentaires et de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux aspects alimentaires sous leur contrôle.
- b. Doivent démontrer qu'ils disposent des contrôles et procédures effectifs pour protéger la santé des consommateurs et garantir les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.
- c. Peuvent décider de participer à des programmes d'APTV pour satisfaire aux besoins de leurs entreprises, faire la démonstration de la conformité aux normes réglementaires pertinentes, et fournir à leurs acheteurs une assurance indépendante de l'intégrité de leurs produits ou de leurs systèmes de production.
- d. Sont les propriétaires des informations/données produites par le programme d'APTV.
- e. [Sont en mesure de prouver l'absence de conflits d'intérêts dans l'exploitation de l'APTV.]

LES PROPRIÉTAIRES D'ASSURANCES VOLONTAIRES PAR DES TIERS

- a. Sont responsables de mettre en place les arrangements de gouvernance d'un programme d'APTV, qui peuvent comprendre l'utilisation de normes nationales/internationales et d'audits et de certifications agréés indépendants.
- b. [Doivent rendre des comptes aux ESA qui participent aux programmes d'APTV]
- c. Partagent des informations/données produites par le propriétaire du programme d'APTV et destinées à l'autorité compétente, selon le processus mis en place par les propriétaires du programme d'APTV et l'autorité compétente.
- d. Disposent de politiques et de processus pour le partage d'informations de l'APTV, tels que la notification de l'ESA et la protection des informations protégées.
- e. Disposent de politiques pour veiller à ce qu'un APTV avertisse l'autorité compétente de tout/e [risque pour la santé publique lié à des] cas de non-conformité au sein du secteur réglementé.
- f. Disposent de systèmes adéquats pour se prémunir contre d'éventuels conflits d'intérêts entre les propriétaires d'APT, les auditeurs et les ESA, et sont en mesure de démontrer le respect des obligations en matière de protection des données.

F: CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA CRÉDIBILITÉ ET DE L'INTÉGRITÉ DE PROGRAMMES D'APTV

13. Les autorités compétentes qui décident d'utiliser des programmes d'APT dans le cadre de leurs SNCA devraient vérifier que les informations/données sont fiables et répondent à leurs besoins. À cette fin, elles peuvent procéder à une évaluation complète ou partielle de la crédibilité et de l'intégrité du programme d'APTV, qui correspond à l'utilisation qu'elles prévoient de faire des informations/données de l'APTV. Au moment de procéder à une telle évaluation, les autorités compétentes devraient commencer cette évaluation en choisissant parmi les critères ci-dessous ceux qui sont adaptés à l'utilisation qu'elles prévoient de faire du programme d'APTV.

Arrangements de gouvernance

- 1) Les arrangements de gouvernance et les responsabilités du programme d'APT sont-ils clairement définis et documentés ?
- 2) Les arrangements de supervision sont-ils structurés de manière à éviter des éventuels conflits d'intérêt ?
- 3) Le programme d'APTV dispose-t-il de dispositifs de contrôle de la gestion pour garantir une mise en œuvre et un maintien cohérents et efficaces ?
- 4) Le programme d'APTV comprend-il un arrangement d'accréditation qui adhère à l'Arrangement multilatéral de reconnaissance du Forum international d'accréditation (*International Accreditation Forum - IAF*) ou au dispositif de coopération internationale entre accréditeurs de laboratoires de l'ILAC (*International Laboratory Accreditation Co-operation*) ou à un autre organisme d'accréditation qui jouisse d'une reconnaissance, d'un statut et d'une crédibilité internationale similaires ?
- 5) Si l'arrangement d'accréditation n'adhère pas à l'*IAF* ou à l'*ILAC*, le propriétaire du programme d'APTV garantit-il que les organes [de certification/d'accréditation] ont la capacité et les compétences pour travailler efficacement ?

Accréditation d'organismes de certification

- 1) Le programme d'APTV dispose-t-il d'une procédure indépendante permettant de garantir l'utilisation d'organes de certification dûment accrédités ?
- 2) L'accréditation d'organismes de certification fait-elle l'objet de revues et de renouvellements périodiques ?
- 3) Est-ce que l'organisme d'accréditation évalue les organismes de certification en appliquant les normes pertinentes, soit par exemple [l'ISO/IEC 17020], l'ISO/IEC 17065 ou l'ISO/IEC 17021-1 complétée de l'ISO/TS 22003 ?
- 4) L'organisme d'accréditation est-il accrédité pour le programme d'APTV conformément à la norme d'accréditation pertinente ?

Procédé de normalisation

- 1) Les propriétaires du programme d'APTV fixent-ils leurs propres normes ou utilisent-ils des normes d'assurance nationales ou internationales ?
- 2) Les normes d'APTV contiennent-elles des exigences spécifiées destinées à protéger les consommateurs en matière de sécurité sanitaire des aliments et de pratiques loyales dans le commerce alimentaire ?
- 3) Les normes d'APTV ont-elles été élaborées grâce à un processus de consultation transparent impliquant des experts pertinents et étant le reflet de l'éventail des processus des entreprises du secteur visé ?
- 4) La gouvernance de ces normes d'APTV est-elle ouverte et transparente, et ces normes font-elles l'objet de revues régulières pour en assurer la mise à jour ?
- 5) Quel est le degré de cohérence entre ces normes d'APTV et les normes du Codex ou d'autres normes internationales pertinentes et/ou des exigences réglementaires nationales applicables ?
- 6) La rédaction de ces normes d'APTV permet-elle une évaluation de leur conformité ?

Évaluation de la conformité

- 1) Le programme d'APTV comprend-il des politiques écrites sur la fréquence, la méthodologie, les audits annoncés et non annoncés et sur les exigences en matière de compétence des organismes de certification ?
- 2) Le programme d'APTV requiert-il une évaluation de la conformité d'après la norme selon un cycle donné, p.ex. audits annuels des ESA participants d'après un cadre adéquat d'assurance de la qualité ?
- 3) Le programme d'APTV est-il doté de procédures pour garantir que les auditeurs aient et conservent la compétence requise pour un auditeur ?
- 4) Le programme d'APTV comprend-il un système transparent pour identifier les ESA conformes à la norme (p.ex. certification) ?

Réponses à des cas de non-conformité

- 1) Les arrangements du programme d'APTV comprennent-ils des procédures clairement définies pour gérer les cas de non-conformité d'après des normes, le manquement à l'obligation de rectifier des cas de non-conformité, ainsi que d'autres situations susceptibles de requérir des sanctions ?
- 2) Est-ce que les arrangements comprennent un système de réexamen des rapports d'audit, des décisions d'interprétation et de sanctionner, ainsi qu'une procédure d'appel ?

Partage de données et échange d'informations

- 1) Existe-t-il une liste mise à jour des ESA participants (y compris leur statut) dont la conformité à la norme d'APT a été certifiée ou vérifiée, et ces Informations sont-elles à la disposition de l'autorité compétente ? Ces informations sont-elles disponibles dans le domaine public ?
- 2) Sous réserve des dispositions de la législation nationale sur la vie privée, le propriétaire du programme d'APTV va-t-il informer immédiatement l'autorité compétente lorsqu'il prendra conscience d'un risque significatif pour la santé publique de tromperie du consommateur ?
- 3) Le propriétaire du programme d'APTV va-t-il notifier l'autorité compétente de tout ESA qui cesse de participer ?
- 4) Le propriétaire du programme d'APTV va-t-il accepter de notifier l'autorité compétente de tout changement apporté au programme d'APTV, comprenant, sans pour autant y être limité : la norme, la gouvernance, les arrangements pour la certification et l'accréditation ?
- 5) Le propriétaire du programme d'APTV va-t-il partager des informations/données relatives à la conformité à la norme lorsque la norme s'aligne sur les exigences réglementaires pour informer le SNCA.
- 6) Si les données sont disponibles en format électronique, les arrangements sont-ils adéquats pour maintenir la sécurité des données ?
- 7) Le propriétaire de l'APTV a-t-il l'autorisation de partager des données sur des ESA avec les autorités compétentes et cela est-il conforme aux obligations de nationales de protection des données ?
- 8) Le propriétaire du programme d'APTV a-t-il un protocole pour la conservation des données ?

G: APPROCHES RÉGLEMENTAIRES POUR L'UTILISATION D'INFORMATIONS/DONNÉES D'APTV

14. Cette section présente des exemples des considérations nécessaires ainsi que des utilisations pratiques que les autorités compétentes peuvent envisager de faire des informations/données d'APTV dans l'intérêt des objectifs de leurs SNCA.
15. [Si une autorité compétente a évalué les arrangements d'APTV et a identifié des informations/données qui s'alignent sur les exigences réglementaires et les objectifs du SNCA et qui indiquent la conformité, cette autorité compétente peut établir avec le propriétaire de l'APTV un mécanisme/processus de partage des informations/données et de gestion des cas de non-conformité si un cas de manquement au devoir d'alerter l'autorité compétente d'un risque significatif pour la santé publique ou de tromperie du consommateur est constaté.]

Considérations relatives à la procédure

- a. Une autorité compétente peut envisager d'utiliser un programme d'APTV après avoir procédé à une évaluation adéquate de sa crédibilité et de son intégrité en utilisant les informations des présentes orientations.
- b. Les autorités compétentes ne doivent appliquer que des critères d'évaluation qui correspondent à l'utilisation qu'ils prévoient de faire des informations/données d'APTV.
- c. Dans les cas d'une conclusion favorable de l'évaluation, l'autorité compétente peut décider de convenir d'un arrangement avec le propriétaire de l'APTV par un accord mutuel.
- d. Les autorités compétentes peuvent avoir à créer des procédures transparentes pour vérifier la fiabilité des Informations/données de l'APTV qu'elles prévoient d'utiliser.
- e. Les autorités compétentes peuvent décider d'organiser des réunions régulières, ou d'autres moyens de communication, avec le propriétaire de l'APTV pour analyser les Informations/données partagées afin de dégager des tendances et l'autorité compétente peut examiner la nécessité d'intervenir et le type d'intervention requis.

- f. Les autorités compétentes peuvent comparer des données d'audit réglementaire comparables à celles qui sont produites par les audits de l'APTV, afin d'en vérifier la cohérence et la fiabilité.
- g. Outre les Informations spécifiques et critiques reprises dans un accord conclu entre une autorité compétente et un propriétaire de programme d'APTV, il devrait y avoir des échanges d'informations de routine pour démontrer que le programme d'APTV continue de fonctionner selon la gouvernance convenue.
- h. Si les autorités compétentes décident de ne pas convenir d'un accord avec le propriétaire d'APTV, elles peuvent accéder aux informations/données directement auprès de l'ESA.
- i. L'autorité compétente devrait identifier les informations/données provenant d'audits de l'APTV qui ont la plus grande valeur pour les objectifs de son SNCA et convenir d'arrangements pour accéder à ces éléments. Les éléments clés sont recensés au par. 38 ("Partage de données et échange d'informations" supra).

Options de politiques

- a. En élaborant une approche adaptée pour mobiliser les informations/données de l'APT sur la conformité, les autorités compétentes devraient veiller à ce que leur approche soit en conformité avec les droits et obligations internationales.
- b. Les autorités compétentes peuvent décider de vérifier la fiabilité des informations/données de l'APTV en procédant par exemple à une comparaison des données sur la conformité de l'APTV avec leurs informations/données officielles.
- c. Afin de valider le caractère approprié du système d'assurance, et notamment la revue des exigences de l'APTV et son fonctionnement, l'autorité compétente peut examiner l'utilité d'une comparaison des exigences de l'APT avec des normes internationales et/ou des exigences réglementaires nationales pertinentes.
- d. Comme de nombreuses normes d'APTV comprennent des exigences dont la portée dépasse la sécurité sanitaire des aliments et la protection des consommateurs et englobent les préférences de fournisseurs, l'autorité compétente devrait se concentrer sur les exigences réglementaires qui protègent la santé des consommateurs en matière de sécurité sanitaire des aliments ainsi que les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.
- e. Les informations/données produites par le programme d'APTV et le statut de certification d'un ESA peuvent être utilisés pour informer la planification du SNCA et mener à une réduction de l'intensité ou de la fréquence des inspections réglementaires d'ESA participants.
- f. Les autorités compétentes peuvent réduire le niveau des Inspections officielles lorsque leurs données officielles valident que la participation à un programme d'APTV conduit à un degré supérieur de conformité par rapport aux exigences réglementaires pertinentes.
- g. Le caractère approprié des informations/données de l'APTV et l'importance de l'utilisation qu'en font les autorités compétentes seront déterminés par la profondeur de toute évaluation de l'intégrité et de la crédibilité du programme d'APTV.
- h. Les informations/données d'APTV indiquant une tendance pourraient être utilisées pour définir des interventions spécifiques telles que des inspections ciblées ou des programmes nationaux de formation/d'information lorsque les informations/données provenant d'APTV permettent d'identifier un problème systémique.
- i. L'autorité compétente peut estimer que les ESA participant à un programme d'APTV et qui répondent aux critères d'évaluation des présentes directives présentent un risque inférieur en matière de sécurité sanitaire des aliments et donc les soumettre moins souvent à sa supervision réglementaire.
- j. Les autorités compétentes peuvent utiliser les informations/données supplémentaires provenant d'audits d'APTV pour aider à la hiérarchisation de l'affectation des ressources réglementaires aux domaines présentant un plus grand risque, afin de mieux protéger les consommateurs en matière de sécurité sanitaire des aliments et de pratiques loyales dans le commerce alimentaire.